

BULLETIN MUNICIPAL OFFICIEL DE LA VILLE DE PARIS



CXXVI^e ANNEE. - N° 87

MARDI 6 NOVEMBRE 2007

BULLETIN DEPARTEMENTAL OFFICIEL DU DEPARTEMENT DE PARIS

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Egalité - Fraternité

ISSN 0152 0377

SOMMAIRE DU 6 NOVEMBRE 2007

	Pages
CONSEIL DE PARIS	
Liste des questions de la séance du Conseil de Paris des lundi 12 et mardi 13 novembre 2007 siégeant en formation de Conseil municipal.....	2539
MAIRIES D'ARRONDISSEMENT	
Mairie du 6^e arrondissement. — Délégation de la signature du Maire de Paris à certains fonctionnaires de la Mairie (Arrêté du 23 octobre 2007)	2541
Mairie du 13^e arrondissement. — Délégation de la signature du Maire de Paris à certains fonctionnaires de la Mairie (Arrêté du 23 octobre 2007)	2541
Mairie du 15^e arrondissement. — Délégation de la signature du Maire de Paris à certains fonctionnaires de la Mairie (Arrêté du 23 octobre 2007)	2541
Mairie du 19^e arrondissement. — Délégation de la signature du Maire de Paris à certains fonctionnaires de la Mairie (Arrêté du 23 octobre 2007)	2542
VILLE DE PARIS	
Voirie et Déplacements. — Arrêté n° STV 1/2007-078 instituant, à titre provisoire, la règle du stationnement gênant la circulation publique rue Moncey, à Paris 9 ^e (Arrêté du 25 octobre 2007).....	2542
Voirie et Déplacements. — Arrêté n° STV 3/2007-174 réglementant, à titre provisoire, la circulation dans le passage des Charbonniers, à Paris 15 ^e (Arrêté du 25 octobre 2007)	2543
Voirie et Déplacements. — Arrêté n° STV 3/2007-176 réglementant, à titre provisoire, la circulation dans la rue Fondary, à Paris 15 ^e (Arrêté du 25 octobre 2007).....	2543
Voirie et Déplacements. — Arrêté n° STV 4/2007-042 instituant, à titre provisoire, la règle du stationnement gênant la circulation publique dans deux voies du 16 ^e arrondissement (Arrêté du 17 octobre 2007).....	2543
Voirie et Déplacements. — Arrêté n° STV 4/2007-043 instituant, à titre provisoire, la règle du stationnement gênant la circulation publique rue Chardon-Lagache, à Paris 16 ^e (Arrêté du 25 octobre 2007)	2544

Direction des Ressources Humaines. — Liste par ordre de mérite des candidats reçus à l'examen professionnel pour l'accès au grade de secrétaire administratif de classe exceptionnelle de la Ville de Paris ouvert à partir du 9 mai 2007	2544
Direction des Ressources Humaines. — Tableau d'avancement au titre de l'année 2007 pour l'accession au grade de chef d'équipe conducteur automobile principal	2545
Direction des Ressources Humaines. — Nominations au grade de chef d'équipe conducteur automobile principal, à compter du 1 ^{er} janvier 2007	2545
Direction des Ressources Humaines. — Tableau d'avancement au titre de l'année 2007 pour l'accession au grade de chef d'équipe conducteur automobile	2546
Direction des Ressources Humaines. — Nominations au grade de chef d'équipe conducteur automobile, à compter du 1 ^{er} janvier 2007.....	2547
Direction des Ressources Humaines. — Tableau d'avancement au titre de l'année 2007 pour l'accession au grade d'éboueur principal	2547
Direction des Ressources Humaines. — Nominations au grade d'éboueur principal, à compter du 1 ^{er} janvier 2007.	2548
Direction des Ressources Humaines. — Tableau d'avancement au titre de l'année 2007 pour l'accession au grade de fossoyeur principal.....	2550
Direction des Ressources Humaines. — Nominations au grade de fossoyeur principal, à la Direction des Espaces Verts et de l'Environnement.....	2550
Direction des Ressources Humaines. — Tableau d'avancement au titre de l'année 2007 pour l'accession au grade d'égoutier principal.....	2550
Direction des Ressources Humaines. — Nominations au grade d'égoutier principal, à compter du 1 ^{er} janvier 2007	2550

DEPARTEMENT DE PARIS

Fixation du compte administratif 2006 du service M.O.I.S.E. (Mission pour l'Orientalion, l'Information, le Soutien et l'Ecoute aux femmes enceintes en difficultés), situé 21/23, rue de l'Amiral Roussin, 75015 Paris géré par l'Association de Groupements Educatifs (Arrêté du 17 octobre 2007).....	2550
--	------

Fixation pour l'exercice 2007, des dépenses, des recettes prévisionnelles et du prix de journée du Centre parental « Aire de famille » situé 59, rue Riquet, à Paris 19^e (Arrêté du 30 octobre 2007) 2551

ASSISTANCE PUBLIQUE - HOPITAUX DE PARIS

Liste par ordre de mérite des candidats déclarés admis à l'issue du concours professionnel sur titres pour l'accès au corps des cadres supérieurs de santé — Filière infirmière — Infirmiers — ouvert à compter du 20 septembre 2007 2551

Liste complémentaire établie à l'issue du concours professionnel sur titres pour l'accès au corps des cadres supérieurs de santé — Filière infirmière — Infirmiers — ouvert à compter du 20 septembre 2007 2552

Liste par ordre de mérite des candidats déclarés admis à l'issue du concours professionnel sur titres pour l'accès au corps des cadres supérieurs de santé — Filière infirmière — Infirmiers de bloc opératoire — ouvert à compter du 20 septembre 2007 2552

Nom du candidat déclaré admis à l'issue du concours professionnel sur titres pour l'accès au corps des cadres supérieurs de santé — Filière infirmière — Infirmiers anesthésistes — ouvert à compter du 20 septembre 2007 2552

Liste complémentaire établie à l'issue du concours professionnel sur titres pour l'accès au corps des cadres supérieurs de santé — Filière infirmière — Infirmiers anesthésistes — ouvert à compter du 20 septembre 2007 2552

Liste par ordre de mérite des candidats déclarés admis à l'issue du concours professionnel sur titres pour l'accès au corps des cadres supérieurs de santé — Filière infirmière — Puéricultrices — ouvert à compter du 20 septembre 2007 2552

Liste complémentaire établie à l'issue du concours professionnel sur titres pour l'accès au corps des cadres supérieurs de santé — Filière infirmière — Puéricultrices — ouvert à compter du 20 septembre 2007 2552

Liste par ordre de mérite des candidats déclarés admis à l'issue du concours professionnel sur titres pour l'accès au corps des cadres supérieurs de santé — Filière rééducation — Masseurs kinésithérapeutes — ouvert à compter du 20 septembre 2007 2553

Liste complémentaire établie à l'issue du concours professionnel sur titres pour l'accès au corps des cadres supérieurs de santé — Filière rééducation — Masseurs kinésithérapeutes — ouvert à compter du 20 septembre 2007 2553

Candidat déclaré admis à l'issue du concours professionnel sur titres pour l'accès au corps des cadres supérieurs de santé — Filière médico-technique — Préparateur en pharmacie — ouvert à compter du 20 septembre 2007 2553

Liste complémentaire établie à l'issue du concours professionnel sur titres pour l'accès au corps des cadres supérieurs de santé — Filière médico-technique — Préparateur en pharmacie — ouvert à compter du 20 septembre 2007 2553

Liste par ordre de mérite des candidats déclarés admis à l'issue du concours professionnel sur titres pour l'accès au corps des cadres supérieurs de santé — Filière médico-technique — Manipulateurs d'électroradiologie médicale — ouvert à compter du 20 septembre 2007 2553

Liste complémentaire établie à l'issue du concours professionnel sur titres pour l'accès au corps des cadres supérieurs de santé — Filière médico-technique — Manipulateurs d'électroradiologie médicale — ouvert à compter du 20 septembre 2007 2553

Liste par ordre de mérite des candidats déclarés admis à l'issue du concours professionnel sur titres pour l'accès au corps des cadres supérieurs de santé — Filière médico-technique — Techniciens de laboratoire — ouvert à compter du 20 septembre 2007 2553

Liste complémentaire établie à l'issue du concours professionnel sur titres pour l'accès au corps des cadres supérieurs de santé — Filière médico-technique — Techniciens de laboratoire — ouvert à compter du 20 septembre 2007 2553

PREFECTURE DE POLICE - SECRETARIAT GENERAL DE LA ZONE DE DEFENSE DE PARIS

Arrêté n° 2007-21200 portant habilitation du Service de Protection des Hautes Personnalités de la Direction Générale de la Police Nationale pour les formations aux premiers secours (Arrêté du 26 octobre 2007) 2554

PREFECTURE DE POLICE

Arrêté n° 2007-21194 accordant des récompenses pour acte de courage et de dévouement (Arrêté du 23 octobre 2007) 2554

Arrêté n° 2007-21213 instaurant provisoirement la règle du stationnement interdit et considéré comme gênant la circulation publique boulevard des Capucines, à Paris 2^e (Arrêté du 29 octobre 2007) 2554

Arrêté n° 07-00102 portant ouverture d'un recrutement pour l'accès au corps des identificateurs de l'Institut Médico-Légal de la Préfecture de Police, au titre de l'année 2008 (Arrêté du 29 octobre 2007) 2555

Nom du candidat déclaré admis au concours externe d'ingénieur économiste de la construction de la Préfecture de Police du mardi 18 septembre 2007 2555

Adresse d'un immeuble faisant l'objet d'un arrêté de mainlevée relatif à un arrêté de péril pris au titre des articles L. 511-1 à L. 511-6 du Code de la construction et de l'habitation 2556

Adresse d'un immeuble faisant l'objet d'un arrêté de péril pris au titre des articles L. 511-1 à L. 511-6 du Code de la construction et de l'habitation 2556

AUTRES ETABLISSEMENTS PUBLICS ORGANISMES DIVERS

Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris. — Délibérations du Conseil d'Administration du vendredi 5 octobre 2007 2556

COMMUNICATIONS DIVERSES

Révision annuelle des listes électorales — Electeurs nationaux — Elections municipales de mars 2008. — Rappel 2557

Révision annuelle des listes électorales complémentaires — Electeurs ressortissants d'un Etat de l'Union européenne autre que la France — Elections municipales de mars 2008. — Rappel 2558

POSTES A POURVOIR

Secrétariat Général de la Ville de Paris. — Avis de vacance d'un poste d'attaché d'administrations parisiennes (F/H)	2559
Direction des Achats, de la Logistique, des Implantations Administratives et des Transports. — Avis de vacance d'un poste d'agent de catégorie A (F/H)	2559
Direction de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Santé. — Avis de vacance de deux postes de catégorie A (F/H)	2559
Direction de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Santé. — Avis de vacance d'un poste d'agent de catégorie B (F/H)	2560

CONSEIL DE PARIS

Liste des questions de la séance du Conseil de Paris des lundi 12 et mardi 13 novembre 2007 siégeant en formation de Conseil municipal.

A - Questions des Conseillers de Paris.

I - Questions du groupe U.M.P. :

QOC 2007-251 Question de Mme Catherine DUMAS et des membres du groupe U.M.P. à M. le Maire de Paris sur la gratuité des musées de la Ville de Paris.

QOC 2007-252 Question de Mme Catherine DUMAS et des membres du groupe U.M.P. à M. le Maire de Paris sur la réalisation de travaux d'aménagement d'un centre dédié aux musiques actuelles et aux arts numériques dans l'ancien théâtre de la Gaîté-Lyrique.

QOC 2007-253 Question de M. Christophe LEKIEFFRE et des membres du groupe U.M.P. à M. le Maire de Paris sur le dysfonctionnement des ascenseurs du bâtiment sis 9, place de l'Hôtel de Ville.

QOC 2007-254 Question de M. Christophe LEKIEFFRE et des membres du groupe U.M.P. à M. le Préfet de Police sur le renoncement des forces de police à faire évacuer durablement les abords du 24, rue de la Banque (2^e).

QOC 2007-255 Question de M. Christophe LEKIEFFRE et des membres du groupe U.M.P. à M. le Maire de Paris sur d'éventuelles irrégularités évoquées lors du dernier comité de gestion de la Caisse des écoles du 2^e arrondissement, concernant la collecte de paiements à l'école Beauregard (2^e).

QOC 2007-256 Question de M. Christophe LEKIEFFRE et des membres du groupe U.M.P. à M. le Maire de Paris sur les intoxications qui se sont produites dans les piscines parisiennes en raison de fuites ou de surdosages de chlore.

QOC 2007-257 Question de M. Christophe LEKIEFFRE et des membres du groupe U.M.P. à M. le Maire de Paris sur l'occupation illégale d'un immeuble sis 24, rue de la Banque (2^e).

QOC 2007-258 Question de M. Patrick TRÉMÈGE et des membres du groupe U.M.P. à M. le Maire de Paris relative aux avaries affectant la piscine Joséphine-Baker.

QOC 2007-259 Question de M. Patrick TRÉMÈGE et des membres du groupe U.M.P. à M. le Maire de Paris relative au pillage des déchetteries parisiennes.

QOC 2007-260 Question de Mme Claude-Annick TISSOT et des membres du groupe U.M.P. à M. le Préfet de Police sur la possibilité d'autoriser le stationnement sur les aires de livraison la nuit et pendant le week-end, pour les motos et les scooters afin de réduire le stationnement sur les trottoirs.

QOC 2007-261 Question de Mme Claude-Annick TISSOT et des membres du groupe U.M.P. à M. le Préfet de Police sur la nécessité de créer une place de livraison au droit des numéros 13 à 25, avenue Daumesnil (12^e).

QOC 2007-262 Question de Mme Claude-Annick TISSOT et des membres du groupe U.M.P. à M. le Préfet de Police sur les mesures envisagées pour diminuer les nuisances générées par la multitude de manifestations sur et autour de la place de la Bastille.

QOC 2007-263 Question de Mme Claude-Annick TISSOT et des membres du groupe U.M.P. à M. le Préfet de Police concernant la présence constante de personnes sans domicile fixe aux abords du métro Buzenval (20^e), et les mesures envisagées pour y mettre un terme.

QOC 2007-264 Question de Mme Claude-Annick TISSOT et des membres du groupe U.M.P. à M. le Maire de Paris relative à la mise à la disposition d'un lieu de culte musulman dans le quartier Saint-Blaise (20^e).

QOC 2007-265 Question de M. Richard STEIN et des membres du groupe U.M.P. à M. le Maire de Paris relative à la présence d'un container à l'entrée du jardin Claire-Motte (17^e).

QOC 2007-266 Question de Mme Laurence DOUVIN et des membres du groupe U.M.P. à M. le Maire de Paris concernant l'impact sur la fluidité des bus « Mobilien », de l'augmentation du nombre de cyclistes circulant dans les couloirs de bus.

QOC 2007-267 Question de Mme Laurence DOUVIN et des membres du groupe U.M.P. à M. le Maire de Paris à propos de la seconde phase d'installation des stations « Vélib' ».

QOC 2007-268 Question de Mme Laurence DOUVIN et des membres du groupe U.M.P. à M. le Maire de Paris concernant la délivrance d'autorisation d'occupation temporaire du domaine public.

QOC 2007-269 Question de Mme Laurence DOUVIN et des membres du groupe U.M.P. à M. le Maire de Paris sur le nombre et la nature des incidents ou accidents ayant impliqué un cycliste depuis le 15 juillet 2007, date de lancement de « Vélib' ».

QOC 2007-270 Question de MM. Pierre-Christian TAITTINGER, Claude GOASGUEN, Gérard LEBAN, Christian CABROL, Daniel-Georges COURTOIS, Mmes Véronique BALDINI, Laurence DREYFUSS, Danièle GIAZZI et Laëtitia LOUIS à M. le Maire de Paris sur les mesures à prendre pour régler la question du ramassage des feuilles mortes à l'automne.

QOC 2007-271 Question de MM. Pierre-Christian TAITTINGER, Claude GOASGUEN, Gérard LEBAN, Christian CABROL, Daniel-Georges COURTOIS, Mmes Véronique BALDINI, Laurence DREYFUSS, Danièle GIAZZI et Laëtitia LOUIS à M. le Maire de Paris sur la date d'achèvement des travaux de voirie à Paris.

QOC 2007-272 Question de Mme Nicole CATALA et des membres du groupe U.M.P. à M. le Maire de Paris sur le devenir des terrains que la Ville de Paris s'est réservée sur le site de l'ancien hôpital Broussais (14^e).

QOC 2007-273 Question de Mme Nicole CATALA et des membres du groupe U.M.P. à M. le Maire de Paris concernant la nécessité de réhabiliter le bâtiment sis 3, rue Ridder (14^e), où se trouve un centre médico-social.

II - Questions du groupe Mouvement Démocrate :

QOC 2007-241 Question de Mme Elisabeth de FRESQUET et des membres du groupe Mouvement démocrate à M. le Maire de Paris relative au devenir du « Mur de la Paix » installé du côté de la place Joffre sur le Champs-de-mars.

QOC 2007-242 Question de Mme Elisabeth de FRESQUET et des membres du groupe Mouvement démocrate à M. le Préfet de Police concernant l'occupation des pelouses du bas de l'avenue de Breteuil, par des groupes de jeunes peu respectueux de l'environnement et les mesures à prendre pour éviter les désagréments occasionnés.

QOC 2007-243 Question de Mme Elisabeth de FRESQUET et des membres du groupe Mouvement démocrate à M. le Maire de Paris au sujet du remboursement intégral du montant annuel de l'abonnement « Vélib' » pour les Conseillers d'arrondissement.

QOC 2007-244 Question de Mme Elisabeth de FRESQUET et des membres du groupe Mouvement démocrate à M. le Maire de Paris relative au respect de la loi du 12 juillet 1983, obligeant les propriétaires de chien à les tenir en laisse sur l'espace public.

QOC 2007-245 Question de Mme Marielle de SARNEZ et des membres du groupe Mouvement démocrate à M. le Maire de Paris sur les mesures envisagées afin de faire respecter les règles en vigueur en matière de livraisons.

QOC 2007-246 Question de M. Olivier PAGÈS et des membres du groupe Mouvement démocrate à M. le Maire de Paris à propos de la mission de diversité et de développement qui a fondé la convention publique d'aménagement signée début 2004 par la Ville de Paris et la SEMAEST.

QOC 2007-247 Question de M. Jean-François PERNIN et des membres du groupe Mouvement démocrate à M. le Maire de Paris sur le bilan de l'application de la charte de protection des bois de Vincennes et de Boulogne par le Conseil de Paris.

QOC 2007-248 Question de Mme Violette BARANDA et des membres du groupe Mouvement démocrate à M. le Maire de Paris relative à la réhabilitation du bâtiment des Magasins généraux du quai de la Loire en liaison avec la SEMAVIP et la Ville de Paris dans le cadre du programme de réalisation de la ZAC du bassin de la Villette.

QOC 2007-249 Question de Mme Violette BARANDA et des membres du groupe Mouvement démocrate à M. le Maire de Paris concernant une étude d'impact consécutive au dépôt des touristes par car, demandée dans le cadre du programme de réalisation de la ZAC du bassin de la Villette.

QOC 2007-250 Question de M. Jean-François PERNIN et des membres du groupe Mouvement démocrate à M. le Préfet de Police concernant l'impossibilité pour les riverains d'accéder à leur parking pour les riverains du P.O.P.B, lorsque la rue de Bercy est bloquée par l'organisation d'un concert.

III - Questions du groupe Le Nouveau Centre et Indépendants :

QOC 2007-274 Question de M. Philippe LAFAY et des membres du groupe Le Nouveau Centre et Indépendants à M. le Maire de Paris au sujet du nombre d'enfants handicapés scolarisés à Paris et leur évolution durant la mandature.

QOC 2007-275 Question de M. Yves POZZO-di-BORGIO et des membres du groupe Le Nouveau Centre et Indépendants à M. le Maire de Paris et à M. le Préfet de Police sur les mesures à prendre pour verbaliser les cyclistes et faire respecter les règles élémentaires de sécurité.

QOC 2007-276 Question de M. Yves POZZO-di-BORGIO, Mme Geneviève BERTRAND, M. Philippe LAFAY et des membres du groupe Le Nouveau Centre et Indépendants à M. le Maire de Paris à propos du délai de traitement des questions orales posées à l'Exécutif parisien.

QOC 2007-277 Question de M. Yves POZZO-di-BORGIO, Mme Geneviève BERTRAND, M. Philippe LAFAY et des membres du groupe Le Nouveau Centre et Indépendants à M. le Maire de Paris concernant les mesures à prendre pour l'entretien régulier des terre-pleins et au pied des arbres où prolifère une végétation anarchique.

QOC 2007-278 Question de M. Yves POZZO-di-BORGIO, Mme Geneviève BERTRAND, M. Philippe LAFAY, et des membres du groupe Le Nouveau Centre et Indépendants à M. le Maire de Paris relative à la sécurisation des clients du marché se tenant sur le boulevard de la Chapelle, face à l'hôpital Lariboisière (10^e), mis en danger par le maintien de la circulation automobile.

IV - Question du groupe « Les Verts » :

QOC 2007-240 Question de M. Denis BAUPIN, Mme Véronique DUBARRY et des membres du groupe « Les Verts » à M. le Préfet de Police concernant le contrôle sanitaire des foyers de travailleurs migrants, par les services de la Préfecture de Police.

V - Questions du groupe « Paris Libre » :

QOC 2007-231 Question de Mme Dominique BAUD et des membres du groupe Paris Libre à M. le Maire de Paris portant sur l'aménagement des horaires des crèches collectives.

QOC 2007-232 Question de Mme Dominique BAUD et des membres du groupe Paris Libre à M. le Maire de Paris relative au fonctionnement du tramway, à l'aménagement des alentours et au quotidien des riverains de la porte de Versailles et du boulevard Lefebvre (15^e).

QOC 2007-233 Question de Mme Dominique BAUD et des membres du groupe Paris Libre à M. le Maire de Paris concernant la possibilité d'un paiement par carte bancaire sur les horodateurs de la Ville de Paris.

QOC 2007-234 Question de Mme Dominique BAUD et des membres du groupe Paris Libre à M. le Maire de Paris relative au respect des règlements en vigueur portant sur le stationnement des navires de tourisme en bout de quai du parc André-Citroën.

QOC 2007-235 Question de Mme Dominique BAUD et des membres du groupe Paris Libre à M. le Maire de Paris relative aux nuisances induites par la présence de corneilles de plus en plus nombreuses à Paris et notamment, aux abords des parcs et jardins.

QOC 2007-236 Question de Mme Cécile RENSON et des membres du groupe Paris Libre à M. le Préfet de Police relative aux mesures envisagées pour rendre l'utilisation des vélos plus sûre.

QOC 2007-237 Question de M^{me} Cécile RENSON et des membres du groupe Paris Libre à M. le Préfet de Police relative à l'insécurité dans certains quartiers de Paris.

QOC 2007-238 Question de M^{me} Cécile RENSON et des membres du groupe Paris Libre à M. le Maire de Paris concernant la consolidation du tissu social de proximité représenté par les petits commerçants et artisans.

QOC 2007-239 Question de M^{me} Cécile RENSON et des membres du groupe Paris Libre à M. le Maire de Paris relative à la réalisation d'une piscine flottante dans le 15^e arrondissement.

B - Question d'un Conseil d'arrondissement :

QOC 2007-1004 Question du Conseil du 1^{er} arrondissement à M. le Maire de Paris sur l'information, la consultation et l'association des élus du 1^{er} arrondissement, aux travaux d'aménagement de la « Maison provisoire des associations du 1^{er} arrondissement » au 101, rue Rambuteau (1^{er}).

MAIRIES D'ARRONDISSEMENT

Mairie du 6^e arrondissement. — Délégation de la signature du Maire de Paris à certains fonctionnaires de la Mairie.

Le Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2122-30 et R. 2122-8 ;

Sur proposition de M. le Secrétaire Général de la Ville de Paris ;

Arrête :

Article premier. — La délégation de signature du Maire de Paris à l'effet de procéder à la légalisation et à la certification matérielle des signatures des administrés, de procéder aux certifications matérielles et aux certifications conformes des pièces et documents présentés à cet effet, de coter et parapher des registres, livres et répertoires dont la tenue est imposée par la loi, est donnée aux fonctionnaires de la mairie du 6^e arrondissement dont les noms suivent :

Mme Geneviève ALLIEL, adjoint administratif principal de 1^{re} classe ;

Mlle Corinne BALLESTER, adjoint administratif ;

Mme Jacqueline BERTHEUX, adjoint administratif principal de 1^{re} classe ;

Mlle Irène BRAILLON, adjoint administratif principal de 2^e classe ;

Mme Fabienne BOUREILLE, secrétaire administratif de classe normale ;

Mme Françoise FAGE, adjoint administratif ;

Mlle Françoise FRENOIS, adjoint administratif principal de 1^{re} classe ;

Mlle Martine GAILLARD, adjoint administratif principal de 1^{re} classe ;

Mme Sylvie LE TOUMELIN, adjoint administratif principal de 1^{re} classe ;

Mme Martine LEYMERIGIE, adjoint administratif principal de 2^e classe ;

Mme Françoise YVERNAULT, adjoint administratif principal de 1^{re} classe.

Art. 2. — L'arrêté du 29 juillet 2005 susvisé est abrogé.

Art. 3. — Le présent arrêté sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Art. 4. — Ampliation de cet arrêté sera adressée à :

— M. le Préfet de la Région d'Ile-de-France, Préfet de Paris ;

— M. le Secrétaire Général de la Ville de Paris ;

— M. le Directeur de la Décentralisation et des relations avec les Associations, les Territoires et les Citoyens ;

— Mme la Directrice Générale des Services de la mairie du 6^e arrondissement ;

— aux intéressés.

Fait à Paris, le 23 octobre 2007

Bertrand DELANOË

Mairie du 13^e arrondissement. — Délégation de la signature du Maire de Paris à certains fonctionnaires de la Mairie.

Le Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2122-30 et R. 2122-8 ;

Sur proposition de M. le Secrétaire Général de la Ville de Paris ;

Arrête :

Article premier. — La délégation de signature du Maire de Paris à l'effet de procéder à la légalisation et à la certification matérielle des signatures des administrés, de procéder aux certifications matérielles et aux certifications conformes des pièces et documents présentés à cet effet, de coter et parapher des registres, livres et répertoires dont la tenue est imposée par la loi, est donnée aux fonctionnaires de la mairie du 13^e arrondissement dont les noms suivent :

Mme Claudine BERNARD, adjoint administratif ;

Mme Fatiha BELGHIT, adjoint administratif ;

Mlle Josette BOUILLON, agent administratif ;

Mlle Violette COUDOUX, adjoint administratif principal de 2^e classe ;

Mlle Alexandra KAESEBERG, secrétaire administratif de classe normale ;

Mme Carole PATRIS, adjoint administratif ;

M. Eric PINON, adjoint administratif ;

M. Patrick PRIEUR, adjoint administratif ;

Mme Arlette SAMOELA, secrétaire administratif de classe exceptionnelle.

Art. 2. — L'arrêté du 14 février 2006 susvisé est abrogé.

Art. 3. — Le présent arrêté sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Art. 4. — Ampliation de cet arrêté sera adressée à :

— M. le Préfet de la Région d'Ile-de-France ;

— M. le Secrétaire Général de la Ville de Paris ;

— M. le Directeur de la Décentralisation et des relations avec les Associations, les Territoires et les Citoyens ;

— M. le Directeur Général des Services de la mairie du 13^e arrondissement ;

— aux intéressés.

Fait à Paris, le 23 octobre 2007

Bertrand DELANOË

Mairie du 15^e arrondissement. — Délégation de la signature du Maire de Paris à certains fonctionnaires de la Mairie.

Le Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2122-30 et R. 2122-8 ;

Sur proposition de M. le Secrétaire Général de la Ville de Paris ;

Arrête :

Article premier. — La délégation de signature du Maire de Paris à l'effet de procéder à la légalisation et à la certification matérielle des signatures des administrés, de procéder aux certifications matérielles et aux certifications conformes des pièces et documents présentés à cet effet, de coter et parapher des registres, livres et répertoires dont la tenue est imposée par la loi, est donnée aux fonctionnaires de la mairie du 15^e arrondissement dont les noms suivent :

Mme Aude BARBIER de PREVILLE, adjoint administratif ;

Mme Jacqueline BERGER, agent administratif de 2^e classe ;

Mme Rékia BOUCHIBA, adjoint administratif ;

Mlle Magalie CAFE, agent administratif ;
 Mme Fenotte CALMO, adjoint administratif principal de 2^e classe ;
 Mme Audrey ENGUEHARD, adjoint administratif ;
 Mme Nathalie FILMON, secrétaire administratif de classe normale ;
 M. Daniel JOIRIS, secrétaire administratif de classe normale ;
 Mme Rachida MOUFTI, adjoint administratif ;
 M. Gérard ODORE, secrétaire administratif de classe supérieure ;
 Mme Catherine TARDIF, adjoint administratif ;
 Mme Isabelle COMET SIMULIN, adjoint administratif ;
 Mlle Malika SOUYET, agent administratif ;
 Mme Thérèse SUZAN, adjoint administratif.

Art. 2. — L'arrêté du 30 mars 2006 susvisé est abrogé.

Art. 3. — Le présent arrêté sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Art. 4. — Ampliation de cet arrêté sera adressée à :
 — M. le Préfet de la Région d'Ile-de-France ;
 — M. le Secrétaire Général de la Ville de Paris ;
 — M. le Directeur de la Décentralisation et des relations avec les Associations, les Territoires et les Citoyens ;
 — M. le Directeur Général des Services de la mairie du 15^e arrondissement ;
 — aux intéressés.

Fait à Paris, le 23 octobre 2007

Bertrand DELANOË

Mairie du 19^e arrondissement. — Délégation de la signature du Maire de Paris à certains fonctionnaires de la Mairie.

Le Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2122-30 et R. 2122-8 ;

Sur proposition de M. le Secrétaire Général de la Ville de Paris ;

Arrête :

Article premier. — La délégation de signature du Maire de Paris à l'effet de procéder à la légalisation et à la certification matérielle des signatures des administrés, de procéder aux certifications matérielles et aux certifications conformes des pièces et documents présentés à cet effet, de coter et parapher des registres, livres et répertoires dont la tenue est imposée par la loi, est donnée aux fonctionnaires de la mairie du 19^e arrondissement dont les noms suivent :

Mme Chahrazède BEN ABDALLAH, adjoint administratif principal de 2^e classe ;
 Mme Annette BOUCHOUCHA, adjoint administratif ;
 Mme Patricia CAPARROS, adjoint administratif principal de 2^e classe ;
 Mme Jacqueline FLAMENT, adjoint administratif principal de 2^e classe ;
 Mme Christel GAUSSON, agent administratif ;
 M. Alain MEJIAS, adjoint administratif ;
 Mme Joëlle NICOL, secrétaire administratif de classe normale ;

Mlle Laurence PASTORE, adjoint administratif ;
 Mme Jeannine PATRON, adjoint administratif ;
 M. Alain PAUNOT, adjoint administratif principal de 2^e classe ;
 M. Francis PEYRAT, adjoint administratif principal de 2^e classe ;
 Mme Evelyne PICARD, secrétaire administratif de classe normale ;
 Mme Catherine VO, agent administratif.

Art. 2. — L'arrêté du 3 mai 2006 est abrogé.

Art. 3. — Le présent arrêté sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Art. 4. — Ampliation de cet arrêté sera adressée à :
 — M. le Préfet de la Région d'Ile-de-France ;
 — M. le Secrétaire Général de la Ville de Paris ;
 — M. le Directeur de la Décentralisation et des relations avec les Associations, les Territoires et les Citoyens ;
 — M. le Directeur Général des Services de la mairie du 19^e arrondissement ;
 — aux intéressés.

Fait à Paris, le 23 octobre 2007

Bertrand DELANOË

VILLE DE PARIS

Voirie et Déplacements. — Arrêté n° STV 1/2007-078 instituant, à titre provisoire, la règle du stationnement gênant la circulation publique rue Moncey, à Paris 9^e.

Le Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2213-2, L. 2512-13 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route, et notamment ses articles L. 325-1, L. 325-2, L. 325-3, R. 411-25 et R. 417-10 ;

Vu l'ordonnance préfectorale modifiée n° 71-16757 du 15 septembre 1971, réglementant l'usage des voies ouvertes à la circulation publique à Paris ;

Considérant que des travaux de ravalement de l'immeuble situé 48, rue de Clichy, à Paris 9^e doivent être entrepris et qu'il est nécessaire d'instituer, à titre provisoire, la règle du stationnement gênant la circulation publique sur une section de la rue Moncey ;

Considérant dès lors qu'il est nécessaire d'assurer la sécurité des usagers de l'espace public pendant la durée de ces travaux qui s'échelonnent jusqu'au 25 décembre 2007 inclus ;

Arrête :

Article premier. — Le stationnement est interdit et considéré comme gênant la circulation publique, à titre provisoire, dans la voie suivante du 9^e arrondissement :

— Moncey (rue) : côté pair, au droit du n° 22.

Art. 2. — Conformément aux dispositions de l'article R. 417-10 du Code de la route, les infractions au présent arrêté seront constatées par des procès-verbaux de 2^e classe et, lorsqu'une contravention aura été dressée, les véhicules en infraction pourront être enlevés et mis en fourrière dans les conditions prévues aux articles L. 325-1 et suivants du Code de la route.

Art. 3. — Les mesures édictées par le présent arrêté seront applicables jusqu'au 25 décembre 2007 inclus.

Art. 4. — Le Directeur de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation et le Directeur de la Police Urbaine de Proximité sont chargés, chacun en ce qui concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 25 octobre 2007

Pour le Maire de Paris
et par délégation,
*L'Ingénieur en Chef des Services Techniques,
Chef de la 1^{re} Section Territoriale de Voirie*

Bénédicte PERENNES

Voirie et Déplacements. — Arrêté n° STV 3/2007-174 réglementant, à titre provisoire, la circulation dans le passage des Charbonniers, à Paris 15^e.

Le Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2213-2, L. 2512-13 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route, et notamment ses articles L. 325-1, L. 325-2, L. 325-3, R. 417-10 et R. 411-25 ;

Vu l'ordonnance préfectorale modifiée n° 71-16757 du 15 septembre 1971, réglementant l'usage des voies ouvertes à la circulation publique à Paris ;

Considérant que, dans le cadre de travaux d'éclairage public passage des Charbonniers, à Paris 15^e, il convient de neutraliser, à titre provisoire, la circulation dans cette voie ;

Considérant qu'il convient d'assurer la sécurité des usagers de l'espace public pendant la durée des travaux qui se dérouleront le 12 novembre 2007 inclus ;

Arrête :

Article premier. — Le passage des Charbonniers, à Paris 15^e, sera interdit, à titre provisoire, à la circulation générale, pendant la durée des travaux qui se dérouleront le 12 novembre 2007 inclus.

Art. 2. — L'accès des véhicules de secours, des riverains et des transports de fonds, le cas échéant, restera assuré.

Art. 3. — Le Directeur de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de la Police Urbaine de Proximité et le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 25 octobre 2007

Pour le Maire de Paris
et par délégation,
*L'Ingénieur Chef d'arrondissement,
Chef de la 3^e Section Territoriale de Voirie*

Daniel LE DOUR

Voirie et Déplacements. — Arrêté n° STV 3/2007-176 réglementant, à titre provisoire, la circulation dans la rue Fondary, à Paris 15^e.

Le Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2213-2, L. 2512-13 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route, et notamment ses articles L. 325-1, L. 325-2, L. 325-3, R. 417-10 et R. 411-25 ;

Vu l'ordonnance préfectorale modifiée n° 71-16757 du 15 septembre 1971, réglementant l'usage des voies ouvertes à la circulation publique à Paris ;

Considérant que, dans le cadre de travaux de Voirie rue Fondary, à Paris 15^e, il convient de neutraliser, à titre provisoire, la circulation dans une section de cette voie ;

Considérant qu'il convient d'assurer la sécurité des usagers de l'espace public pendant la durée des travaux qui s'échelonnent du 5 au 7 novembre 2007 inclus ;

Arrête :

Article premier. — La rue Fondary, à Paris 15^e arrondissement, sera interdite, à titre provisoire, à la circulation générale côté impair, dans sa partie comprise entre la rue de Lourmel et la rue Violet, pendant la durée des travaux qui se dérouleront du 5 au 7 novembre 2007 inclus.

Art. 2. — L'accès des véhicules de secours, des riverains et des transports de fonds, le cas échéant, restera assuré.

Art. 3. — Le Directeur de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de la Police Urbaine de Proximité et le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 25 octobre 2007

Pour le Maire de Paris
et par délégation,
*L'Ingénieur Chef d'arrondissement,
Chef de la 3^e Section Territoriale de Voirie*

Daniel LE DOUR

Voirie et Déplacements. — Arrêté n° STV 4/2007-042 instaurant, à titre provisoire, la règle du stationnement gênant la circulation publique dans deux voies du 16^e arrondissement.

Le Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2213-2, L. 2512-13 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route, et notamment ses articles L. 325-1, L. 325-2, L. 325-3, R. 411-25 et R. 417-10 ;

Vu l'ordonnance préfectorale modifiée n° 71-16757 du 15 septembre 1971, réglementant l'usage des voies ouvertes à la circulation publique ouverte à Paris ;

Considérant que, dans le cadre de travaux de voirie rue Singer et rue de Boulaivilliers, à Paris 16^e, il est nécessaire d'instaurer, à titre provisoire, la règle du stationnement gênant dans une partie de ces voies ;

Considérant qu'il convient d'assurer la sécurité des usagers de l'espace public pendant la durée des travaux qui s'échelonnent du 29 octobre au 30 novembre 2007 inclus ;

Arrête :

Article premier. — Le stationnement est interdit, à titre provisoire, et considéré comme gênant la circulation publique, du 29 octobre au 30 novembre 2007 inclus dans la voie suivante du 16^e arrondissement :

— Singer (rue) : au droit du n° 52 (sur 20 mètres).

— Boulainvilliers (rue de) : côté pair, au droit des n°s 54 à 56, côté impair, au droit des n°s 57 à 59.

Art. 2. — Conformément aux dispositions de l'article R. 417-10 du Code de la route, les infractions au présent arrêté seront constatées par des procès-verbaux de 2^e classe et, lorsqu'une contravention aura été dressée, les véhicules en infraction pourront être enlevés et mis en fourrière dans les conditions prévues aux articles L. 325-1 et suivants du Code de la route.

Art. 3. — Le Directeur de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation et le Directeur de la Police Urbaine de Proximité sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 17 octobre 2007

Pour le Maire de Paris
et par délégation,

*L'Ingénieur Divisionnaire,
Chef de la 4^e Section Territoriale de Voirie*

Daniel DECANT

**Voie et Déplacements. — Arrêté n° STV 4/2007-043
restaurant, à titre provisoire, la règle du stationnement
gênant la circulation publique rue Chardon-Lagache, à Paris 16^e.**

Le Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2213-2, L. 2512-13 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route, et notamment ses articles L. 325-1, L. 325-2, L. 325-3, R. 411-25 et R. 417-10 ;

Vu l'ordonnance préfectorale modifiée n° 71-16757 du 15 septembre 1971, réglementant l'usage des voies ouvertes à la circulation publique ouverte à Paris ;

Considérant que, dans le cadre de travaux de voirie rue Chardon-Lagache, à Paris 16^e, il est nécessaire d'instaurer, à titre provisoire, la règle du stationnement gênant dans une partie de cette voie ;

Considérant qu'il convient d'assurer la sécurité des usagers de l'espace public pendant la durée des travaux qui s'échelonnent jusqu'au 12 novembre 2007 inclus ;

Arrête :

Article premier. — Le stationnement est interdit, à titre provisoire, et considéré comme gênant la circulation publique, jusqu'au 12 novembre 2007 inclus dans la voie suivante du 16^e arrondissement :

— Chardon-Lagache (rue) : au droit du n° 83 (sur 15 mètres).

Art. 2. — Conformément aux dispositions de l'article R. 417-10 du Code de la route, les infractions au présent arrêté seront constatées par des procès-verbaux de 2^e classe et,

lorsqu'une contravention aura été dressée, les véhicules en infraction pourront être enlevés et mis en fourrière dans les conditions prévues aux articles L. 325-1 et suivants du Code de la route.

Art. 3. — Le Directeur de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation et le Directeur de la Police Urbaine de Proximité sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 25 octobre 2007

Pour le Maire de Paris
et par délégation,

*L'Ingénieur Divisionnaire,
Chef de la 4^e Section Territoriale de Voirie*

Daniel DECANT

**Direction des Ressources Humaines. — Liste par ordre
de mérite des candidats reçus à l'examen profes-
sionnel pour l'accès au grade de secrétaire admi-
nistratif de classe exceptionnelle de la Ville de
Paris ouvert à partir du 9 mai 2007.**

- | | |
|----------|------------------------------|
| 1 | — Mme Eve BRUHAT |
| 2 | — Mme Isabelle LEVITTE |
| 3 | — Mlle Karine DIET |
| 4 | — M. Thierry PAILLER |
| 5 | — Mlle Catherine ADELLE |
| 6 | — Mme Martine GAZEL |
| 7 | — Mlle Anne-Claire LARAS |
| 8 | — M. Frédéric BODIN |
| 9 | — Mlle Céline ARNAUD |
| ex aequo | — Mme Nathalie MUNIER |
| 11 | — Mme Delphine BELLET-CUETO |
| 12 | — Mme Dominique FERRUCCI |
| ex aequo | — M. Alain SCHNEIDER |
| 14 | — M. Stéphane JUAN-GAUTIER |
| 15 | — Mme Chantal BRACONNIER |
| ex aequo | — Mme Julia FERREIRA |
| ex aequo | — Mme Véronique MADOULET |
| 18 | — M. José CAPELLA |
| ex aequo | — Mlle Nicole DESPORTES |
| 20 | — Mme Claudine MABILLE |
| 21 | — Mme Sabine FERADYAN |
| ex aequo | — Mme Marie-Anne LE GALL |
| 23 | — M. Alain ESKENAZI |
| ex aequo | — M. Jean-Michel JUBENOT |
| 25 | — M. Rémy BARROS |
| ex aequo | — Mlle Thi Bich Ioan DINH |
| ex aequo | — M. Marcos MARTINEZ |
| 28 | — Mme Sylvie CORTOT |
| 29 | — M. Raphaël DURIEU |
| ex aequo | — Mme Isabelle GENIN |
| ex aequo | — M. Vincent LAURENT |
| ex aequo | — Mme Anne-Marie ROBERT |
| ex aequo | — Mme Marie-Thérèse XAVIER |
| 34 | — M. Thierry AYOT |
| ex aequo | — Mlle Caroline GROS |
| ex aequo | — Mme Magdeleine VILLATA |
| 37 | — Mme Marie-Christine DURANT |

ex aequo — Mme Valérie MARGERIT
 ex aequo — Mlle Dominique MEYRAND
 ex aequo — Mlle Véronique PERROUSSET
 ex aequo — Mlle Muriel PRIEUR
 ex aequo — Mlle Amélie RUPP.
 Arrête la présente liste à 42 (quarante-deux) noms.

Fait à Paris, le 23 octobre 2007

Le Président du Jury

Jean-Marie WAGNON

Direction des Ressources Humaines. — Tableau d'avancement au titre de l'année 2007 pour l'accession au grade de chef d'équipe conducteur automobile principal.

M. PEYRAZAT Stéphane
 M. MANCEAU Patrick
 M. ORTEGA Bruno
 M. GUGLIELMONE Martial
 M. CAPOCCI Marc
 M. LANDA Pascal
 M. DOYEN Daniel
 M. LALO Christian
 M. CARVALHO Jacques
 M. POLI Jean-Michel
 M. HERELIUS Verger Anatole
 M. PETIGNY Philippe
 M. LATTE René
 M. SAISON Jean-Pierre
 M. LAMPIN Jean Lucien
 M. DERRIEN Ronan
 M. RENARD Patrice
 M. DACQUAY Yannick
 M. BATIFOULIER Philippe
 M. MERCIER-DELAGE Marc
 M. VAN HOEGAERDEN Jean-Pierre
 M. JOLY Marc
 M. VAISSIER Philippe
 M. RIDEL François
 M. PREVOST Pascal
 M. ESCORBIAC Philippe
 M. BOEHM Frédéric
 M. THEVENET Lucien
 M. HINOT Patrick
 M. LEBAR Laurent
 M. LANGLET Thierry
 M. LANGLET Michel
 M. PHILIPPOT Jean
 M. LAGREE Claude
 M. GIROUD Eric
 M. FABRE Alain
 M. LECUYER Michel
 M. PICORON Alain
 M. BAUX Laurent
 M. MILLARD Gérard
 M. CUTTELINI Gérard
 M. LAMOUCHE Yves

M. COSTECALDE Alain
 M. PASSAVANT Michel
 M. DECKER Daniel
 M. MAGONA Eric
 M. MINOTTE Michel
 M. TAVEL Gilbert
 M. ELLUL Jean
 M. BENTENAH Mustapha
 M. HEBERT Jean-Christophe
 M. GANNE Franck
 M. CARON Sylvain
 M. CANNIZZO Michel-Ange
 M. REGIMBEAU Jean-Paul.
 Tableau arrêté à 55 noms.

Fait à Paris, le 24 octobre 2007

Pour le Maire de Paris
 et par délégation,
*Le Sous-Directeur
 des Emplois et des Carrières*
 Marc-Antoine DUCROCQ

Direction des Ressources Humaines. — Nominations au grade de chef d'équipe conducteur automobile principal, à compter du 1^{er} janvier 2007.

Par arrêtés du 25 octobre 2007, sont nommés au grade de chef d'équipe conducteur automobile principal, à compter du 1^{er} janvier 2007 :

A la Direction des Achats, de la Logistique, des Implantations Administratives et des Transports :

M. GUGLIELMONE Martial
 M. DOYEN Daniel
 M. LALO Christian
 M. HERELIUS Verger Anatole
 M. LAMPIN Jean Lucien
 M. DERRIEN Ronan
 M. RENARD Patrice
 M. DACQUAY Yannick
 M. RIDEL François
 M. PREVOST Pascal
 M. BOEHM Frédéric
 M. THEVENET Lucien
 M. LEBAR Laurent
 M. GIROUD Eric
 M. FABRE Alain
 M. LECUYER Michel
 M. BAUX Laurent
 M. CUTTELINI Gérard
 M. PASSAVANT Michel
 M. DECKER Daniel
 M. MAGONA Eric
 M. MINOTTE Michel
 M. TAVEL Gilbert
 M. ELLUL Jean
 M. HEBERT Jean-Christophe
 M. CARON Sylvain
 M. REGIMBEAU Jean-Paul.

A la Direction de la Propreté et de l'Eau :

M. PEYRAZAT Stéphane
 M. MANCEAU Patrick
 M. ORTEGA Bruno
 M. CAPOCCI Marc
 M. LANDA Pascal
 M. CARVALHO Jacques
 M. POLI Jean-Michel
 M. PETIGNY Philippe
 M. LATTE René
 M. SAISON Jean-Pierre
 M. BATIFOULIER Philippe
 M. MERCIER-DELAGE Marc
 M. VAN HOEGAERDEN Jean-Pierre
 M. JOLY Marc
 M. VAISSIER Philippe
 M. ESCORBIAC Philippe
 M. HINOT Patrick
 M. LANGLET Thierry
 M. LANGLET Michel
 M. PHILIPPOT Jean
 M. LAGREE Claude
 M. PICORON Alain
 M. MILLARD Gérard
 M. LAMOUCHE Yves
 M. BENTENAH Mustapha
 M. GANNE Franck
 M. CANNIZZO Michel-Ange.

A la Direction des Ressources Humaines (agent détaché) :

M. COSTECALDE Alain.

Direction des Ressources Humaines. — Tableau d'avancement au titre de l'année 2007 pour l'accession au grade de chef d'équipe conducteur automobile.

M. PAIRRIN Xavier
 M. GUIOSE Manuel
 M. FACHINETTI Maurice
 M. DARTEVELLE Gérald
 M. MALMEZAC Noël
 M. PILON Michel
 M. MAHFOUDI Nasr Eddine
 M. PERNEY Philippe
 M. JAILLET Gilles
 M. DIOT Pascal
 M. SAURAI Dominique
 M. LUCULLUS Philippe
 M. BELDJELTI Karim
 M. RITZ Gilles
 M. PRIOLI Frédéric
 M. LHERMITE Hugues
 M. HOUSSIN Jean-Pierre
 M. BONNEROT Pascal

M. LOGEAY Fabrice
 M. BONNET Bernard
 M. JANICON Fabrice
 M. GHALEM Jafar
 M. CLAUX Jean-Claude
 M. SCOAZEC Gilles
 M. BRIDE Philippe
 M. GARDES Christian
 M. BENARD Joseph
 M. FORCIN Olivier
 M. GRUNGRAS Olivier
 M. LAVIRON Luc
 M. FAUSSABRY Jean-Pierre
 M. BENOMARI Mohammed
 M. LANOE Laurent
 M. GONIN Jérôme
 M. SOUBEYROUX Christian.
 M. MIGNIER Jean-Roch
 M. DUFOUR Etienne
 M. MOLLET Daniel
 M. BENOIT Florent
 M. AMARA Abdenbi
 M. ALARTE FOS Tomas
 M. TRECULT Pascal
 M. HENNEBIQUE Olivier
 M. CARADEC Jean-Yves
 M. LEFEBVRE Alain
 M. IAICHOUCHE Didier
 M. EUGENIE Emile
 M. TALBOT Jimmy
 M. GALIDIE Jacques
 M. PRUDHOMME Jean-Marc
 M. PHILIPPE Gérard
 M. ESTEVES Bernardo
 M. FERREIRA DO COUTO Antonio
 M. GUILLERAY Jean-Marc
 M. THERY Christophe
 M. GERARD Sébastien
 M. BEN MOKHTAR Mansour
 M. ROUICHI Eric
 M. FRECHARD Jacques
 M. VIRAPIN Bruno
 M. SANGUA Bruno
 M. ZULIAN Didier
 M. WATTIER Michel
 M. CLEMENT Pascal
 M. CHEVALIER Jérôme
 M. ZABAY Hervé
 M. PICART Alexandre.

Tableau arrêté à 67 noms.

Fait à Paris, le 24 octobre 2007

Pour le Maire de Paris
 et par délégation,
*Le Sous-Directeur
 des Emplois et des Carrières*
 Marc-Antoine DUCROCQ

Direction des Ressources Humaines. — Nominations au grade de chef d'équipe conducteur automobile, à compter du 1^{er} janvier 2007.

Par arrêtés du 25 octobre 2007, sont nommés au grade de chef d'équipe conducteur automobile, à compter du 1^{er} janvier 2007 :

A la Direction des Achats, de la Logistique, des Implantations Administratives et des Transports :

M. GUIOSE Manuel
M. SAURIS Dominique
M. RITZ Gilles
M. FORCIN Olivier
M. MIGNIER Jean-Roch
M. IAICHOUCHENE Didier
M. EUGENIE Emile
M. TALBOT Jimmy
M. GALIDIE Jacques
M. PRUDHOMME Jean-Marc.

A la Direction de la Propreté et de l'Eau :

M. PAIRIN Xavier
M. FACHINETTI Maurice
M. DARTEVELLE Gérald
M. MALMEZAC Noël
M. PILON Michel
M. MAHFOUDI Nasr Eddine
M. PERNEY Philippe
M. JAILLET Gilles
M. DIOT Pascal
M. LUCULLUS Philippe
M. BELDJELTI Karim
M. PRIOLI Frédéric
M. LHERMITE Hugues
M. HOUSSIN Jean-Pierre
M. BONNEROT Pascal
M. LOGEAY Fabrice
M. BONNET Bernard
M. JANICON Fabrice
M. GHALEM Jafar
M. CLAUX Jean-Claude
M. SCOAZEC Gilles
M. BRIDE Philippe
M. GARDES Christian
M. BENARD Joseph
M. GRUNGRAS Olivier
M. LAVIRON Luc
M. FAUSSABRY Jean-Pierre
M. BENOMARI Mohammed
M. LANOE Laurent
M. GONIN Jérôme
M. SOUBEYROUX Christian
M. DUFOUR Etienne
M. MOLLET Daniel
M. BENOIT Florent
M. AMARA Abdenbi
M. ALARTE FOS Tomas

M. TRECULT Pascal
M. HENNEBIQUE Olivier
M. CARADEC Jean-Yves
M. LEFEBVRE Alain
M. PHILIPPE Gérard
M. ESTEVES Bernardo
M. FERREIRA DO COUTO Antonio
M. GUILLERAY Jean-Marc
M. THERY Christophe
M. GERARD Sébastien
M. BEN MOKHTAR Mansour
M. ROUCHI Eric
M. FRECHARD Jacques
M. VIRAPIN Bruno
M. SANGUA Bruno
M. ZULIAN Didier
M. WATTIER Michel
M. CLEMENT Pascal
M. CHEVALIER Jérôme
M. ZABAY Hervé
M. PICART Alexandre.

Direction des Ressources Humaines. — Tableau d'avancement au titre de l'année 2007 pour l'accession au grade d'éboueur principal.

M. RICHOMME Jean-Pierre
M. DIARRA Ousmane
M. SAOUNERA Lamine
M. SAIDI Aboudou
M. CHANFI Mchinda
M. CAMARA Hamidou
M. LE GUEVEL Pascal
M. ALI Mahamdou
M. BRAULT Didier
M. PREVOST Philippe
M. LEMARCHAND Serge
M. LESIEUR Abel André
M. ABANES Fréd
M. JOURNAL Bruno
M. BOTTIER Bruno
M. RIQUET Lionel
M. MOREEL Cédric
M. AUGUSTE Fabrice
M. BELAID Mourad
M. THERESINE Patrick
M. GUERARD Frédéric
M. JUVILLIER Sébastien
M. LEHTIHET Jamel
M. KONATE Lassana
M. LEGRIS Gérard
M. DEPOORTERE Serge
M. CARDOSO Jean-Michel
M. DECROIX Sylvain
M. HEURTAULT Alain

M. REMOULU Patrick
 M. MONTREDON Jean-Pierre
 M. BEHARY-LAU-SIRDER Daniel
 M. AZE Eric
 M. NOYON Bertrand
 M. M'BASSE Célestin
 M. LETOURNEUR Thierry
 M. PODEUR Pascal
 M. POTHIN Georges
 M. PAUL Serge
 M. HOUZE Wilfrid
 M. BOUAZNI Rapahe
 M. BOUTTE Patrice
 M. TRUAUD Jean-Pierre
 M. LISIECKI Jean-Robert
 M. PERRIER Christophe
 M. VALLIER Rémi
 M. ENJOLRAS Eric
 M. ARRASS Mohamed
 M. BOUCHAUD Stéphane
 M. GAY Jean-François
 M. GUANEL Pierre
 M. FERNANDEZ Luis
 M. VULCAIN Arsène
 M. JEAN-CHARLES Richemond
 M. CUEILLE Alain
 M. LAMETH Wilfrid
 M. PETRUS Joseph
 M. MESLIN Denis
 M. LE BRETTON Jean-Siegfried
 M. MARCOU Frédéric
 M. MARTHOUS Sylvain
 M. VERDIER Frédéric
 M. ROBERT Hugues
 M. LANGLAIS Stéphane
 M. TRAORE Sadio Samba
 M. KONATE Makhan
 M. CAMPANELLA Guiseppe
 M. MELLIET Marcel
 M. DENIS Alain
 M. PERRIN Pascal
 M. GALLE Cyril
 M. CELESTE Franck
 M. VARTIN Simon
 M. AUBERT Serge
 M. DEBRET Patrick
 M. GAMMELIN Philippe
 M. VOISIN Jérôme
 M. MULLER Daniel
 M. CORTI Didier
 M. BENCHERNINE Karim
 M. DUCEUX Alain
 M. MARTIN Jacky
 M. BRY Christophe
 M. AYRAULT Emmanuel
 M. HOCINE Farid

M. BOULANT Marc
 M. JIVKOVITCH Vincent
 M. QUATREVILLE Philippe
 M. SZOPIAK Pascal
 M. BRUNEAU Eddy
 M. TEYSSIERES Jean
 M. DIABIRA Moudery
 M. TAVERNY Jean Jouanel
 M. CAVARD Bruno
 M. BAKHTI Mohamed
 M. MAJORCRYCK Patrick
 M. DUREUIL Olivier
 M. CAJAZZO Didier
 M. SAINT-OUEN Pascal
 M. CAMILLE Charles-Philip
 M. TIZZA Lalhoul
 M. LEPELIER Jean-Louis
 M. BOULESTEIX Joël
 M. PASSAVE Johnny
 M. BARRAUD Eric Daniel
 M. GERMAIN Marc
 M. PROST David
 M. LEROY Jean-Michel
 M. GUEGUEN Philippe
 M. BONINGRE Emmanuel
 M. AUJOUX Pierre
 M. SIRVAIN Jackie
 M. ENFRIN Jean-Marc
 M. ARATUS Alain
 M. DUBAL Claude
 M. CIPRIN Barnabé
 M. MAZEDIER Patrick
 M. BETTIGNY Léon
 M. LASCOUX Gérard
 M. MOUCHNINO Francis
 M. GASCOUIN Sylvain
 M. ANTONIO Jean-Claude
 M. PORTOGHESE Thierry
 M. FORT André
 M. CASTANER Jean-François.
 Tableau arrêté à 125 noms.

Fait à Paris, le 24 octobre 2007

Pour le Maire de Paris
 et par délégation,
*Le Sous-Directeur
 des Emplois et des Carrières*
 Marc-Antoine DUCROCQ

Direction des Ressources Humaines. — Nominations au grade d'éboueur principal, à compter du 1^{er} janvier 2007.

Par arrêtés du 25 octobre 2007, sont nommés au grade d'éboueur principal, à compter du 1^{er} janvier 2007 :

A la Direction de la Propreté et de l'Eau :
 M. RICHOMME Jean-Pierre
 M. DIARRA Ousmane

M. SAOUNERA Lamine
M. SAIDI Aboudou
M. CHANFI Mchinda
M. CAMARA Hamidou
M. LE GUEVEL Pascal
M. ALI Mahamdou
M. BRAULT Didier
M. PREVOST Philippe
M. LEMARCHAND Serge
M. LESIEUR Abel André
M. ABANES Fréd
M. JOURNAL Bruno
M. BOTTIER Bruno
M. RIQUET Lionel
M. MOREEL Cédric
M. AUGUSTE Fabrice
M. BELAID Mourad
M. THERESINE Patrick
M. GUERARD Frédéric
M. JUVILLIER Sébastien
M. LEHTIHET Jamel
M. KONATE Lassana
M. LEGRIS Gérard
M. DEPOORTERE Serge
M. CARDOSO Jean-Michel
M. DECROIX Sylvain
M. HEURTAULT Alain
M. REMOULU Patrick
M. MONTREDON Jean-Pierre
M. BEHARY-LAU-SIRDER Daniel
M. AZE Eric
M. NOYON Bertrand
M. LETOURNEUR Thierry
M. PODEUR Pascal
M. POTHIN Georges
M. PAUL Serge
M. HOUZE Wilfrid
M. BOUAZNI Rapahe
M. BOUTTE Patrice
M. TRUAUD Jean-Pierre
M. LISIECKI Jean-Robert
M. PERRIER Christophe
M. VALLIER Rémi
M. ENJOLRAS Eric
M. ARRASS Mohamed
M. BOUCHAUD Stéphane
M. GAY Jean-François
M. GUANEL Pierre
M. FERNANDEZ Luis
M. VULCAIN Arsène
M. JEAN-CHARLES Richemond
M. CUEILLE Alain
M. LAMETH Wilfrid
M. PETRUS Joseph
M. MESLIN Denis
M. LE BRETTON Jean-Siegfried
M. MARCOU Frédéric

M. MARTHOU Sylvain
M. VERDIER Frédéric
M. ROBERT Hugues
M. LANGLAIS Stéphane
M. TRAORE Sadio Samba
M. KONATE Makhan
M. CAMPANELLA Guiseppe
M. MELLIET Marcel
M. DENIS Alain
M. PERRIN Pascal
M. GALLE Cyril
M. CELESTE Franck
M. VARTIN Simon
M. AUBERT Serge
M. DEBRET Patrick
M. GAMMELIN Philippe
M. VOISIN Jérôme
M. MULLER Daniel
M. CORTI Didier
M. BENCHERNINE Karim
M. DUCEUX Alain
M. MARTIN Jacky
M. BRY Christophe
M. AYRAULT Emmanuel
M. HOCINE Farid
M. BOULANT Marc
M. JIVKOVITCH Vincent
M. SZOPIAK Pascal
M. BRUNEAU Eddy
M. TEYSSIERES Jean
M. DIABIRA Moudery
M. TAVERNY Jean Jouanel
M. CAVARD Bruno
M. BAKHTI Mohamed
M. MAJORCRYCK Patrick
M. DUREUIL Olivier
M. CAJAZZO Didier
M. SAINT-OUEN Pascal
M. CAMILLE Charles-Philip
M. TIZZA Lalthou
M. LEPERLIER Jean-Louis
M. BOULESTEIX Joël
M. PASSAVE Johnny
M. BARRAUD Eric Daniel
M. GERMAIN Marc
M. PROST David
M. LEROY Jean-Michel
M. GUEGUEN Philippe
M. BONINGRE Emmanuel
M. AUJOUX Pierre
M. SIRVAIN Jackie
M. ENFRIN Jean-Marc
M. ARATUS Alain
M. DUBAL Claude
M. CIPRIN Barnabé
M. MAZEDIER Patrick
M. BETTIGNY Léon

M. LASCOUX Gérard
 M. MOUCHNINO Francis
 M. GASCOUIN Sylvain
 M. ANTONIO Jean-Claude
 M. PORTOGHESE Thierry
 M. FORT André
 M. CASTANER Jean-François.

A la Direction des Ressources Humaines (agents détachés) :

M. M'BASSE Célestin
 M. QUATREVILLE Philippe.

Direction des Ressources Humaines. — Tableau d'avancement au titre de l'année 2007 pour l'accession au grade de fossoyeur principal.

M. BERTIN Jean-Michel
 M. SAADI Mohamed
 M. MARIGNALE Frantz
 M. KUZMA Gilles.

Tableau arrêté à 4 noms.

Fait à Paris, le 24 octobre 2007

Pour le Maire de Paris
 et par délégation,
*Le Sous-Directeur
 des Emplois et des Carrières*
 Marc-Antoine DUCROCQ

Direction des Ressources Humaines. — Nominations au grade de fossoyeur principal, à la Direction des Espaces Verts et de l'Environnement.

Par arrêtés du 25 octobre 2007, sont nommés au grade de fossoyeur principal, à la Direction des Espaces Verts et de l'Environnement :

M. BERTIN Jean-Michel (à compter du 1^{er} janvier 2007)
 M. SAADI Mohamed (à compter du 1^{er} janvier 2007)
 M. MARIGNALE Frantz (à compter du 1^{er} janvier 2007)
 M. KUZMA Gilles (à compter du 29 mai 2007).

Direction des Ressources Humaines. — Tableau d'avancement au titre de l'année 2007 pour l'accession au grade d'égoutier principal.

M. PERINI Christian
 M. FAVROT Christian
 M. SAGET Philippe
 M. GRILLOT Gérard
 M. QUENTIN Patrick
 M. JOSEPHINE Tenar
 M. ADONAI Hugues
 M. POTEL Pierre
 M. FAUVRE Thierry.
 M. MARSALLON Yves
 M. MORTEAU Daniel
 M. VASSEUR Bernard
 M. NOEL Philippe

M. DELIOT Armand
 M. DRANE Aubin
 M. SEBASTIEN Eric
 M. RENDU Libert Omer
 M. BARBET Alain
 M. BUSCEMA Blaise
 M. ALONSO André.
 Tableau arrêté à 20 noms.

Fait à Paris, le 24 octobre 2007

Pour le Maire de Paris
 et par délégation,
*Le Sous-Directeur
 des Emplois et des Carrières*
 Marc-Antoine DUCROCQ

Direction des Ressources Humaines. — Nominations au grade d'égoutier principal, à compter du 1^{er} janvier 2007.

Par arrêtés du 25 octobre 2007, sont nommés au grade d'égoutier principal, à compter du 1^{er} janvier 2007, à la Direction de la Propreté et de l'Eau :

M. PERINI Christian
 M. FAVROT Christian
 M. SAGET Philippe
 M. GRILLOT Gérard
 M. QUENTIN Patrick
 M. JOSEPHINE Tenar
 M. ADONAI Hugues
 M. POTEL Pierre
 M. FAUVRE Thierry.
 M. MARSALLON Yves
 M. MORTEAU Daniel
 M. VASSEUR Bernard
 M. NOEL Philippe
 M. DELIOT Armand
 M. DRANE Aubin
 M. SEBASTIEN Eric
 M. RENDU Libert Omer
 M. BARBET Alain
 M. BUSCEMA Blaise
 M. ALONSO André.

DEPARTEMENT DE PARIS

Fixation du compte administratif 2006 du service M.O.I.S.E. (Mission pour l'OrientatIon, l'InformAtion, le Soutien et l'Ecoute aux femmes enceintes en difficultés), situé 21/23, rue de l'Amiral Roussin, 75015 Paris géré par l'Association de Groupements Educatifs.

Le Maire de Paris,
 Président du Conseil de Paris
 siégeant en formation de Conseil Général,

Vu la loi n° 83-663 du 22 juillet 1983 complétant la loi n° 83-8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les Communes, les Départements, les Régions et l'Etat ;

Vu la convention en date du 3 août 1999 passée entre le Département de Paris et l'Association de Groupements Educatifs (A.G.E.) pour le Service M.O.I.S.E. : « Mission pour l'Orientation, l'Information, le Soutien et l'Ecoute aux Femmes Enceintes en Difficultés » ;

Vu le dossier présenté par le service ;

Arrête :

Article premier. — Le compte administratif de l'exercice 2006 du service M.O.I.S.E. (Mission pour l'Orientation, l'Information, le Soutien et l'Ecoute aux femmes enceintes en difficultés), situé 21/23, rue de l'Amiral Roussin, 75015 Paris géré par l'Association de Groupements Educatifs, est fixé en dépenses nettes de fonctionnement, à la somme de 260 304,61 €, (deux cent soixante mille trois cent quatre euros et soixante-et-un centimes).

Art. 2. — Conformément aux dispositions de la convention précitée, le solde sera déterminé en fonction des avances versées pour l'exercice concerné.

Fait à Paris, le 17 octobre 2007

Pour le Maire de Paris,
Président du Conseil de Paris
siégeant en formation de Conseil Général
et par délégation,
*Le Directeur-Adjoint de l'Action Sociale,
de l'Enfance et de la Santé*
Claude BOULLE

Fixation pour l'exercice 2007, des dépenses, des recettes prévisionnelles et du prix de journée du Centre parental « Aire de famille » situé 59, rue Riquet, à Paris 19^e.

Le Maire de Paris,
Président du Conseil de Paris
siégeant en formation de Conseil Général,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 3221-9, L. 3411-1 et suivants ;

Vu le Code de l'action sociale et des familles, notamment les articles R. 314 et R. 351-1 et suivants ;

Vu la loi n° 2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale ;

Vu le dossier présenté par l'établissement ;

Sur proposition du Directeur Général des Services administratifs du Département de Paris et de la Directrice de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Santé ;

Arrête :

Article premier. — Pour l'exercice 2007, les dépenses et les recettes prévisionnelles du Centre parental « Aire de famille » sont autorisées comme suit :

Dépenses :

— Groupe I : charges afférentes à l'exploitation courante : 17 358 € ;

— Groupe II : charges afférentes au personnel : 389 380 € ;

— Groupe III : charges afférentes à la structure : 122 521 €.

Recettes :

— Groupe I : produits de tarification : 417 802 € ;

— Groupe II : produits relatifs à l'exploitation : 64 587 € ;

— Groupe III : produits financiers et non encaissables : 0 €.

Le tarif journalier visé à l'article 2 tient compte d'une reprise du résultat excédentaire de 46 871,52 €.

Art. 2. — A compter du 1^{er} novembre 2007, le tarif journalier applicable au Centre parental « Aire de famille » situé 59, rue Riquet, 75019 Paris est fixé à 1,11 €.

Art. 3. — Un recours contre le présent arrêté pourra être porté devant le Tribunal Interrégional de la Tarification Sanitaire et Sociale de Paris (secrétariat : Direction Régionale des Affaires Sanitaires et Sociales d'Île-de-France — 58 à 62, rue de Mouzaïa, 75935 Paris Cedex 19) dans le délai franc d'un mois suivant sa notification ou sa publication.

Art. 4. — Le Directeur Général des Services administratifs du Département de Paris et la Directrice de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Santé, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Départemental Officiel du Département de Paris ».

Fait à Paris, le 30 octobre 2007

Pour le Maire de Paris,
Président du Conseil de Paris
siégeant en formation de Conseil Général
et par délégation,
Pour la Directrice de l'Action Sociale,
de l'Enfance et de la Santé
*Le Directeur Adjoint de l'Action Sociale,
de l'Enfance et de la Santé*
Claude BOULLE

**ASSISTANCE PUBLIQUE -
HOPITAUX DE PARIS**

Liste par ordre de mérite des candidats déclarés admis à l'issue du concours professionnel sur titres pour l'accès au corps des cadres supérieurs de santé — Filière infirmière — Infirmiers — ouvert à compter du 20 septembre 2007.

- 1 — M. DESCHAMPS Francis, Délégation à la Formation
- 2 — M. LAGRON Patrick, R. Poincaré
- 3 — Mme MAZE Christine, Necker
- 4 — Mme LAVIER Sylvie, Délégation à la Formation
- 5 — Mme SUPPER Murielle, Délégation à la Formation
- 6 — Mme LEBESGUE Sylvie, E. Roux
- 7 — Mme MEYER-FURET Nadia, Délégation à la Formation
- 8 — M. LEPAN Jean-Luc, Siège
- 9 — Mme LERICHE Maria Isabel, J. Verdier
- 10 — Mme TARDIT Isabelle, Bichat-Claude Bernard
- 11 — Mme BELLON Pascale, Joffre-Dupuytren
- 12 — M. PIEPLU Alain, R. Poincaré
- 13 — Mme GASTIABURU Nicole, Paul Brousse
- 14 — Mme PERSUWANNE Marianne, Beaujon

- 15 — Mme LAVIGNE Ariane, Paul Brousse
- 16 — M. AVET Stéphane, Délégation à la Formation
- 17 — Mlle GOUPY Evelyne, Paul Brousse
- 18 — Mme ESNOUF Catherine, St Antoine
- 19 — Mlle BELORGEY Sabine, Bichat-Claude Bernard
- 20 — Mme BELIN Catherine, Vaugirard.

Fait à Paris, le 22 octobre 2007

*Le Chef du Département
des Concours*

Michèle BERTRAND-PANEL

Liste complémentaire établie à l'issue du concours professionnel sur titres pour l'accès au corps des cadres supérieurs de santé — Filière infirmière — Infirmiers — ouvert à compter du 20 septembre 2007.

18 candidats sont portés par ordre de mérite sur une liste complémentaire :

- 1 — Mme BLIVET Annie, L. Mourier
- 2 — Mlle DOS SANTOS Maria Elisabeth, E. Roux
- 3 — Mme CHEVRIER Isabelle, St Antoine
- 4 — Mme LORIN Anne-Marie, St Louis
- 5 — Mme CHAUVIN Sylvie, A. Trousseau - La Roche Guyon
- 6 — Mme BRUNET Elisabeth, E. Roux
- 7 — Mme ROUYER Béatrice, Hôtel Dieu
- 8 — Mme SOULIE Fabienne, Cochin - St Vincent de Paul
- 9 — Mlle DI CARMINE Nathalie, Ste Péline
- 10 — M. LEFORT Eric, Paul Brousse
- 11 — Mme BERTHELOT Patricia, Pitié-Salpêtrière
- 12 — Mlle DEBERGH Agnès, Vaugirard
- 13 — M. TOUENTI Karim, Avicenne
- 14 — Mme TESSIER Christine, HEGP
- 15 — Mlle MEVEL Françoise, HEGP
- 16 — M. ERAPA Jean, Pitié-Salpêtrière
- 17 — Mme GEORGES Muriel, E. Roux
- 18 — Mlle DEMAREZ Valérie, H. Mondor - A. Chenevier.

Fait à Paris, le 22 octobre 2007

*Le Chef du Département
des Concours*

Michèle BERTRAND-PANEL

Liste par ordre de mérite des candidats déclarés admis à l'issue du concours professionnel sur titres pour l'accès au corps des cadres supérieurs de santé — Filière infirmière — Infirmiers de bloc opératoire — ouvert à compter du 20 septembre 2007.

- 1 — Mme MOUSNIER Sigrid, Cochin - St Vincent de Paul
- 2 — Mme BRUN Martine, A. Trousseau - La Roche Guyon
- 3 — Mme COLAS Valérie, Hôpital Européen G. Pompidou.

Fait à Paris, le 22 octobre 2007

*Le Chef du Département
des Concours*

Michèle BERTRAND-PANEL

Nom du candidat déclaré admis à l'issue du concours professionnel sur titres pour l'accès au corps des cadres supérieurs de santé — Filière infirmière — Infirmiers anesthésistes — ouvert à compter du 20 septembre 2007.

Mlle KADRI Leïla, H. Mondor - A. Chenevier.

Fait à Paris, le 22 octobre 2007

*Le Chef du Département
des Concours*

Michèle BERTRAND-PANEL

Liste complémentaire établie à l'issue du concours professionnel sur titres pour l'accès au corps des cadres supérieurs de santé — Filière infirmière — Infirmiers anesthésistes — ouvert à compter du 20 septembre 2007.

Un candidat est porté sur une liste complémentaire :

M. GARRIGUE Bruno, Avicenne.

Fait à Paris, le 22 octobre 2007

*Le Chef du Département
des Concours*

Michèle BERTRAND-PANEL

Liste par ordre de mérite des candidats déclarés admis à l'issue du concours professionnel sur titres pour l'accès au corps des cadres supérieurs de santé — Filière infirmière — Puéricultrices — ouvert à compter du 20 septembre 2007.

1 — Mlle HERGOTT Marie Chantal, R. Debré

2 — Mme NANQUETTE Marie-Christine, A. Trousseau - La Roche Guyon.

Fait à Paris, le 22 octobre 2007

*Le Chef du Département
des Concours*

Michèle BERTRAND-PANEL

Liste complémentaire établie à l'issue du concours professionnel sur titres pour l'accès au corps des cadres supérieurs de santé — Filière infirmière — Puéricultrices — ouvert à compter du 20 septembre 2007.

Un candidat est porté sur une liste complémentaire :

Mlle EGROT Françoise, Cochin-St Vincent de Paul.

Fait à Paris, le 22 octobre 2007

*Le Chef du Département
des Concours*

Michèle BERTRAND-PANEL

Liste par ordre de mérite des candidats déclarés admis à l'issue du concours professionnel sur titres pour l'accès au corps des cadres supérieurs de santé — Filière rééducation — Masseurs kinésithérapeutes — ouvert à compter du 20 septembre 2007.

- 1 — Mme SCAPIN Marie-Hélène, Rothschild
- 2 — Mme GARDENT-GERBEAUX Pascale, Beaujon.

Fait à Paris, le 22 octobre 2007

*Le Chef du Département
des Concours*

Michèle BERTRAND-PANEL

Liste complémentaire établie à l'issue du concours professionnel sur titres pour l'accès au corps des cadres supérieurs de santé — Filière rééducation — Masseurs kinésithérapeutes — ouvert à compter du 20 septembre 2007.

Deux candidats sont portés par ordre de mérite sur une liste complémentaire :

- 1 — Mme DAVID Marie-Claude, Hôtel-Dieu
- 2 — Mlle BARON Fabienne, H. Mondor - A. Chenevier.

Fait à Paris, le 22 octobre 2007

*Le Chef du Département
des Concours*

Michèle BERTRAND-PANEL

Candidat déclaré admis à l'issue du concours professionnel sur titres pour l'accès au corps des cadres supérieurs de santé — Filière médico-technique — Préparateur en pharmacie — ouvert à compter du 20 septembre 2007.

M. FREMOND Jean-Pierre, A.G.E.P.S.

Fait à Paris, le 22 octobre 2007

*Le Chef du Département
des Concours*

Michèle BERTRAND-PANEL

Liste complémentaire établie à l'issue du concours professionnel sur titres pour l'accès au corps des cadres supérieurs de santé — Filière médico-technique — Préparateur en pharmacie — ouvert à compter du 20 septembre 2007.

Un candidat est porté sur une liste complémentaire :

Mme MOINERIE Claudine, Délégation à la Formation.

Fait à Paris, le 22 octobre 2007

*Le Chef du Département
des Concours*

Michèle BERTRAND-PANEL

Liste par ordre de mérite des candidats déclarés admis à l'issue du concours professionnel sur titres pour l'accès au corps des cadres supérieurs de santé — Filière médico-technique — Manipulateurs d'électroradiologie médicale — ouvert à compter du 20 septembre 2007.

- 1 — M. LEFEVRE Bernard, Lariboisière - F. Widal
- 2 — M. JACQUELINE Dominique, L. Mourier.

Fait à Paris, le 22 octobre 2007

*Le Chef du Département
des Concours*

Michèle BERTRAND-PANEL

Liste complémentaire établie à l'issue du concours professionnel sur titres pour l'accès au corps des cadres supérieurs de santé — Filière médico-technique — Manipulateurs d'électroradiologie médicale — ouvert à compter du 20 septembre 2007.

Deux candidats sont portés par ordre de mérite sur une liste complémentaire :

- 1 — M. BOURDEAU Guy, Pitié-Salpêtrière
- 2 — M. RAYMOND Rémy, H. Mondor - A. Chenevier.

Fait à Paris, le 22 octobre 2007

*Le Chef du Département
des Concours*

Michèle BERTRAND-PANEL

Liste par ordre de mérite des candidats déclarés admis à l'issue du concours professionnel sur titres pour l'accès au corps des cadres supérieurs de santé — Filière médico-technique — Techniciens de laboratoire — ouvert à compter du 20 septembre 2007.

1 — Mme MARTIN-LEFEUVRE Annie, Délégation à la Formation

2 — Mme GAMARD Marie-Noël, C. Foix - J. Rostand.

Fait à Paris, le 22 octobre 2007

*Le Chef du Département
des Concours*

Michèle BERTRAND-PANEL

Liste complémentaire établie à l'issue du concours professionnel sur titres pour l'accès au corps des cadres supérieurs de santé — Filière médico-technique — Techniciens de laboratoire — ouvert à compter du 20 septembre 2007.

Deux candidats sont portés par ordre de mérite sur une liste complémentaire :

- 1 — M. FEIGUEUX Christophe, Necker

2 — Mlle FROMONT Claudine, Pitié-Salpêtrière.

Fait à Paris, le 22 octobre 2007

*Le Chef du Département
des Concours*

Michèle BERTRAND-PANEL

**PREFECTURE DE POLICE -
SECRETARIAT GENERAL
DE LA ZONE DE DEFENSE DE PARIS**

Arrêté n° 2007-21200 portant habilitation du Service de Protection des Hautes Personnalités de la Direction Générale de la Police Nationale pour les formations aux premiers secours.

Le Préfet de Police,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 2512-17 ;

Vu la loi n° 2004-811 du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile, notamment ses articles 3 à 40 ;

Vu le décret n° 91-834 du 30 août 1991 modifié, relatif à la formation aux premiers secours ;

Vu le décret n° 92-514 du 12 juin 1992 modifié, relatif à la formation de moniteur des premiers secours ;

Vu le décret n° 92-1195 du 5 novembre 1992 modifié, relatif à la formation d'instructeur de secourisme ;

Vu le décret n° 97-48 du 20 janvier 1997 portant diverses mesures relatives au secourisme ;

Vu le décret 2006-41 du 11 janvier 2006 relatif à la sensibilisation à la prévention des risques, aux missions des services de secours, à la formation aux premiers secours et à l'enseignement des règles générales de sécurité ;

Vu l'arrêté du 8 juillet 1992 modifié, relatif aux conditions d'habilitation ou d'agrément pour les formations aux premiers secours ;

Vu l'arrêté du 24 mai 2000 portant organisation de la formation continue dans le domaine des premiers secours ;

Vu l'arrêté ministériel du 22 octobre 2003 relatif à la formation de moniteur des premiers secours ;

Vu l'arrêté du 24 juillet 2007 fixant le référentiel national de compétences de sécurité civile relatif à l'unité d'enseignement « prévention et secours civique de niveau 1 » ;

Vu l'arrêté du 24 juillet 2007 fixant le référentiel national de pédagogie de sécurité civile relatif à l'unité d'enseignement « pédagogie appliquée aux emplois/activités de classe 3 » ;

Vu la demande du 9 juillet 2007 présentée par le contrôleur général, adjoint au chef du service de protection des hautes personnalités, de la Direction Générale de la Police Nationale ;

Sur proposition de la Préfète, Secrétaire Générale de la Zone de Défense de Paris ;

Arrête :

Article premier. — Le service de protection des hautes personnalités de la Direction Générale de la Police Nationale est habilité pour les formations aux premiers secours, initiales et continues dans les Départements de Paris, des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne pour une période de deux ans.

Art. 2. — Cette habilitation porte sur les formations suivantes :

- prévention et secours civique de niveau 1 (PSC 1) ;
- formation au brevet national de moniteur de premiers secours (BNMPS) ;
- pédagogie appliquée aux emplois/activités de classe 3 (PAE 3).

Art. 3. — La Préfète, Secrétaire Générale de la Zone de Défense de Paris est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Recueil des Actes Administratifs des Départements de Paris, des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne » ainsi qu'au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 26 octobre 2007

Pour le Préfet de Police
et par délégation,
*Le Chef du pôle
Protection des Populations*

Serge GARRIGUES

PREFECTURE DE POLICE

Arrêté n° 2007-21194 accordant des récompenses pour acte de courage et de dévouement.

Le Préfet de Police,

Vu le décret du 16 novembre 1901 modifié par le décret du 9 décembre 1924 ;

Vu le décret n° 70-221 du 17 mars 1970 portant déconcentration en matière d'attribution de récompenses pour acte de courage et de dévouement ;

Arrête :

Article premier. — La médaille de bronze pour acte de courage et de dévouement est décernée aux gardiens de la paix ci-après en fonction à la Direction de la Police Urbaine de Proximité :

- M. Cédric NABET, né le 31 mai 1975,
- M. Jessy GIBOIRE, né le 17 septembre 1979,
- M. Julien COURT, né le 28 janvier 1982.

Art. 2. — Le présent arrêté sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 23 octobre 2007

Michel GAUDIN

Arrêté n° 2007-21213 instaurant provisoirement la règle du stationnement interdit et considéré comme gênant la circulation publique boulevard des Capucines, à Paris 2^e.

Le Préfet de Police,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route, notamment ses articles L. 325-1 à L. 325-3, R. 411-8, R. 411-25 et R. 417-10 ;

Vu le décret n° 2002-810 du 2 mai 2002 fixant les voies mentionnées au quatrième alinéa de l'article L. 2512-14 du Code général des collectivités territoriales et les conditions d'application du même alinéa, relatif à l'exercice des pouvoirs de police en matière de circulation et de stationnement à Paris ;

Vu l'ordonnance préfectorale n° 71-16757 du 15 septembre 1971 modifiée, réglementant l'usage des voies ouvertes à la circulation publique à Paris ;

Considérant que des travaux de restructuration d'un ensemble immobilier situé au droit des numéros 5 à 11 du boulevard des Capucines, à Paris 2^e, rendent nécessaire l'instauration à titre provisoire de la règle du stationnement interdit et considéré comme gênant aux abords du chantier ;

Sur proposition du Directeur des Transports et de la Protection du Public ;

Arrête :

Article premier. — Le stationnement est provisoirement interdit et considéré comme gênant la circulation publique dans la voie suivante, à Paris 2^e :

— boulevard des Capucines, au droit des n°s 3 à 11.

Cette interdiction ne s'applique pas aux véhicules d'approvisionnement du chantier.

Art. 2. — Conformément aux dispositions de l'article R. 417-10 du Code de la route, les infractions au présent arrêté sont passibles d'une contravention de 2^e classe et d'une mise en fourrière dans les conditions prévues aux articles L. 325-1 à L. 325-3 du Code de la route.

Art. 3. — La mesure édictée par le présent arrêté sera applicable jusqu'à la fin des travaux prévue le 30 avril 2009.

Art. 4. — Le Directeur des Transports et de la Protection du Public, le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation, le Directeur de la Police Urbaine de Proximité de la Préfecture de Police et le Directeur de la Voirie et des Déplacements de la Mairie de Paris, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris » et, compte tenu de l'urgence, affiché aux portes de la Préfecture de Police (quai du Marché Neuf et rue de Lutèce), du commissariat et de la mairie du 2^e arrondissement. Cette mesure prendra effet après son affichage, dès la mise en place de la signalisation réglementaire correspondante et jusqu'au retrait de cette dernière.

Fait à Paris, le 29 octobre 2007

Pour le Préfet de Police
et par délégation,
Le Sous-Préfet,
Directeur Adjoint du Cabinet
Renaud VEDEL

Arrêté n° 07-00102 portant ouverture d'un recrutement pour l'accès au corps des identificateurs de l'Institut Médico-Légal de la Préfecture de Police, au titre de l'année 2008.

Le Préfet de Police,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires, notamment ses articles 5 et 5 bis ;

Vu la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat, notamment son article 20 ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment ses articles 34 à 36, 46 et 118 ;

Vu le décret n° 85-1229 du 20 novembre 1985 modifié, relatif aux conditions générales de recrutement des agents de la fonction publique territoriale, notamment son article 8 ;

Vu le décret n° 94-415 du 24 mai 1994 modifié, portant dispositions statutaires relatives aux personnels des administrations parisiennes, notamment ses articles 4, 6, 22 et 23 ;

Vu la délibération du Conseil de Paris n° 2007-PP-74° des 1^{er} et 2 octobre 2007 portant dispositions statutaires, classement hiérarchique et échelonnement indiciaire applicables au corps des identificateurs de l'Institut Médico-Légal de la Préfecture de Police, notamment ses articles 5 à 7 ;

Sur proposition du Préfet, Secrétaire Général pour l'administration ;

Arrête :

Article premier. — Un recrutement sans concours pour l'accès au corps des identificateurs de l'Institut Médico-Légal est ouvert à la Préfecture de Police pour cinq postes.

Art. 2. — Peuvent se présenter à ce recrutement les candidats âgés de 21 ans au moins. Les candidats devront établir un dossier comportant une lettre de candidature motivée et un curriculum vitae détaillé indiquant le niveau d'étude ainsi, que le cas échéant, le contenu et la durée des formations suivies et des emplois occupés.

Art. 3. — Les inscriptions sont ouvertes au Bureau du Recrutement de la Direction des Ressources Humaines de la Préfecture de Police (9, boulevard du Palais, 75195 Paris Cedex 04).

La date limite de dépôt des dossiers de candidature est fixée au lundi 3 décembre 2007, le cachet de la poste faisant foi.

Art. 4. — La pré-sélection des dossiers se déroulera à partir du 17 décembre 2007 et la commission de sélection auditionnera les candidats à partir du 10 janvier 2008.

Art. 5. — La composition de la commission de sélection sera fixée ultérieurement par arrêté du Préfet de Police.

Art. 6. — Le Préfet, Secrétaire Général pour l'administration, et le Directeur des Ressources Humaines, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 29 octobre 2007

Pour le Préfet de Police
et par délégation,
Le Directeur des Ressources Humaines
Denis ROBIN

Nom du candidat déclaré admis au concours externe d'ingénieur économiste de la construction de la Préfecture de Police du mardi 18 septembre 2007.

SELGAS Franck.

Fait à Paris, le 23 octobre 2007

La Présidente du Jury
Marie-France BORTOLI

Adresse d'un immeuble faisant l'objet d'un arrêté de mainlevée relatif à un arrêté de péril pris au titre des articles L. 511-1 à L. 511-6 du Code de la construction et de l'habitation.

Immeuble sis 19, rue Mazarine, à Paris 6^e (arrêté du 25 octobre 2007).

La mainlevée de l'arrêté de péril du 12 août 2005 est prononcée par arrêté du 25 octobre 2007.

Adresse d'un immeuble faisant l'objet d'un arrêté de péril pris au titre des articles L. 511-1 à L. 511-6 du Code de la construction et de l'habitation.

Immeuble sis 21, rue Edgar Poe et 17, rue Rémy de Gourmont, à Paris 19^e (arrêté du 26 octobre 2007).

**AUTRES ETABLISSEMENTS PUBLICS
ORGANISMES DIVERS**

Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris. — Délibérations du Conseil d'Administration du vendredi 5 octobre 2007.

Point n° 112 :

Approbation du procès-verbal de la séance du 28 juin 2007.

I - INTERVENTIONS SOCIALES

Point n° 113 :

Réinvestitures et nominations d'administrateurs bénévoles et d'administrateurs adjoints bénévoles. Nominations d'administrateurs honoraires bénévoles.

Point n° 114 - Communication :

Fixation pour 2007/2008 de la participation financière demandée aux bénéficiaires de la carte « Améthyste ».

II - PARISIENS RETRAITES

Point n° 115 :

Autorisation de conclure des conventions avec des pharmacies de référence pour l'approvisionnement en médicaments des personnes hébergées dans les EHPAD « Jardin des Plantes » (5^e), « Furtado Heine » (14^e) et « Harmonie » (Boissy-Saint-Léger).

Point n° 116 :

Autorisation de conclure les conventions tripartites prévues à l'article L. 313-12 du Code de l'action sociale et des familles renouvelant l'habilitation du CASVP à accueillir des personnes âgées dépendantes dans treize des EHPAD qu'il gère.

Point n° 117 :

Autorisation de conclure avec le Département de Paris une convention relative au financement de l'action de formation à une méthodologie de dispensation des soins fondée sur le consentement des résidents.

Point n° 118 :

Autorisation de conclure une convention de tiers-payant avec la Mutuelle Complémentaire de la Ville de Paris, de l'Assistance Publique et des administrations annexes (MCVPAP) pour les trois centres de santé gérontologiques gérés par le CASVP

Point n° 119 :

Autorisation de conclure une convention de partenariat avec l'Association pour le Développement des Soins Palliatifs Fondatrice (ASPF) pour l'accompagnement des résidents de l'EHPAD Julie Siegfried.

Point n° 120 :

Autorisation de conclure une convention de partenariat avec l'Association « Les Petits Frères des Pauvres » concernant le groupe Oasis/Bon Accueil/Symphonies.

Point n° 121 :

Approbation du principe de création d'un Service de Soins Infirmiers à Domicile (SSIAD) par le CASVP.

Point n° 122 :

Proposition des tarifs 2008 des EHPAD du CASVP et des accueils de jour (relais saphir).

Point n° 123 :

Proposition des prix de journée 2008 des résidences-relais du CASVP.

Point n° 124 :

Proposition des tarifs journaliers 2008 du centre d'accueil de jour les Balkans.

Point n° 125 :

Proposition des prix de journée 2008 des résidences services situées en banlieue.

Point n° 126 :

Proposition des prix de journée 2008 des résidences services parisiennes.

Point n° 127 :

Autorisation de conclure avec le Département de Paris une convention attribuant au CASVP une subvention d'investissement pour le financement des travaux et de l'équipement du PPE 17 au 23, rue Truffaut, Paris 17^e.

Point n° 128 :

Autorisation de signer une convention de coopération entre le Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris et l'Association « Institut de Reiki »

III - SOLIDARITE ET LUTTE CONTRE L'EXCLUSION

Point n° 129 - Communication :

Bilan de l'activité 2006 des quatre Permanences Sociales d'Accueil (PSA).

Point n° 130 :

Autorisation donnée à Mme la Directrice Générale du CASVP de signer avec le Département de Paris une convention de participation du Département de Paris au budget de fonctionnement des deux Espaces Solidarité Insertion (ESI) gérés par le CASVP.

Point n° 131 :

Fixation pour 2008 au titre des CHRS :
— de la dotation globale de financement des CHRS proposée à la DASS de Paris ;
— des participations des hébergés.

Point n° 132 :

Approbation d'un règlement de fonctionnement pour le CHU Baudricourt ;

Modification du règlement de fonctionnement du CHU George Sand.

Point n° 133 - Communication :

Séance du Comité Technique d'Etablissement (CTE) du CASVP du 3 juillet 2007.

Point n° 134 :

Autorisation de signer avec l'OPAC des avenants aux conventions de location du 6 juillet 1995 et du 20 juin 1997 de 34 chambres destinées à accueillir des personnes isolées défavorisées.

IV - RESSOURCES HUMAINES

Point n° 135 :

Attribution de la Nouvelle Bonification Indiciaire (NBI).

Point n° 136 :

Fixation des modalités d'organisation, de la nature et du programme des épreuves des concours sur titres, complété d'épreuves d'adjoint technique de 1^{re} classe — spécialités : cuisinier, entretien, jardinier, menuisier, plombier, électricien, peintre, serrurier, maçon.

Point n° 137 :

Fixation des modalités d'organisation, de la nature et du programme des épreuves des concours sur épreuves d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe - spécialités : cuisinier, serrurier, bâtiment, menuisier, électricien, entretien, maçon, peintre, plombier.

Point n° 138 :

Fixation de la liste des spécialités professionnelles prévues à l'article 3 de la délibération n° 77 du 28 juin 2007 relative aux dispositions statutaires applicables au corps des adjoints techniques du CASVP.

Point n° 139 :

Fixation de la composition de la commission chargée d'examiner la qualification reconnue équivalente aux diplômes de niveau V requis pour le concours sur épreuves d'adjoint technique principal de 2^e classe au CASVP.

Point n° 140 :

Création d'une allocation « transport handicapés ».

Point n° 141 :

Rémunération des médecins des Etablissements d'Hébergement pour Personnes Agées (EHPAD) du CASVP.

Point n° 142 :

Prestation de remboursement des abonnements souscrits par les agents du CASVP au dispositif Vélib.

V - FINANCES - MARCHES - CONTENTIEUX - PATRIMOINE

Point n° 143 :

Demandes de remise gracieuse.

Point n° 144 :

Apurement de recettes à classer et proposition d'admission en non-valeur de créances du CASVP.

Point n° 145 :

Autorisation donnée à la Directrice Générale du CASVP de conclure les marchés formalisés et à procédures adaptées pour un montant supérieur à 210 000 €. Marchés de travaux, fournitures, services et prestations intellectuelles du CASVP.

Liste des marchés attribués par la CAO pour la période de juillet à septembre 2007.

Point n° 146 :

Attribution par le Département de Paris, d'une subvention d'investissement de 1 450 000 € au bénéfice du CASVP, pour la modernisation de la résidence-santé Arthur Groussier, sise 6, avenue Marx Dormoy, à Bondy (93140), dans le cadre du schéma directeur de modernisation des résidences-santé.

Point n° 147 :

Décision modificative n° 2 du budget 2007 (section d'investissement et d'exploitation).

Point n° 148 :

Cautionnement et indemnité de responsabilité des régisseurs d'avances et de recettes du CASVP.

Point n° 149 - Communication :

Activité contentieuse du CASVP. Période du 1^{er} janvier 2005 au 10 septembre 2007.

Point n° 150 :

Autorisation de signer sept conventions conclues entre le CASVP et la Région Ile-de-France, relatives aux subventions accordées par la Commission Permanente du Conseil régional dans sa séance du 12 juillet 2007.

Point n° 151 :

Autorisation de signer une convention relative à la mise en œuvre d'un service de fourniture de repas aux personnes atteintes du VIH, à conclure avec le Département de Paris.

Point n° 152 :

Autorisation de signer l'avenant n° 1 au marché n° 05 1 061 relatif à la fourniture de papier pour photocopieurs et imprimantes laser.

Fusion/absorption de la SAS AXELIUM par la société ANTALIS.

Point n° 153 :

Autorisation de signer l'avenant n° 1 au marché 05 10 80 relatif à la fourniture et à l'installation de lits médicalisés électriques pour diverses résidences-santé du CASVP.

Point n° 154 :

Autorisation de passer des avenants de transfert aux marchés n° 04 3 117 et n° 04 3 118.

Point n° 154 bis :

Autorisation donnée à la Directrice Générale du CASVP de signer l'avenant n° 1 à la convention constitutive d'un groupe de commandes en vue de l'attribution d'un ou plusieurs marchés concernant l'informatisation de la gestion des concours de recrutement et des examens professionnels.

VI - TRAVAUX

Point n° 155 :

Autorisation de signer des avenants à divers marchés d'entretien du CASVP, suite à l'ouverture de la Permanence Sociale d'Accueil Bastille.

Point n° 156 :

Autorisation donnée à Mme la Directrice générale de signer des avenants à divers marchés de travaux afin de prendre en compte l'application de la taxe prévue par le décret n° 2005-829 du 20 juillet 2005 dite « éco-taxe » sur les prix de ces marchés.

Point n° 157 :

Autorisation de signer des avenants à divers marchés d'entretien du CASVP, suite au transfert de la gestion du foyer EATM Vaugirard.

Point n° 158 :

Autorisation de signer des avenants à divers marchés d'entretien du CASVP, suite à l'ouverture de l'EHPAD Héroid.

Point n° 159 :

Autorisation de signer des avenants à divers marchés d'entretien du CASVP afin d'en modifier le périmètre d'exécution.

COMMUNICATIONS DIVERSES**Révision annuelle des listes électorales — Electeurs nationaux — Elections municipales de mars 2008. — Rappel.**

La révision des listes électorales a lieu, chaque année, entre le 1^{er} septembre et le 31 décembre. Elle est effectuée par une commission composée de trois membres représentant respectivement le Préfet, le Président du Tribunal de Grande Instance et le Maire de Paris ; elle prend ses décisions à la majorité simple. Les listes ainsi révisées sont valables du 1^{er} mars suivant jusqu'au dernier jour de février de l'année d'après, en l'occurrence du 1^{er} mars 2008 au 28 février 2009. L'inscription sur les

listes électorales d'une Commune — d'un arrondissement à Paris — est indispensable pour pouvoir voter.

Doivent demander leur inscription tous les citoyens français qui, remplissant les conditions d'âge, de domicile — ou de résidence — et de capacité civique, ne figurent sur aucune liste électorale, notamment les jeunes gens qui ont, ou atteindront, l'âge de 18 ans avant le 1^{er} mars 2008 qu'ils soient sollicités automatiquement par la mairie ou non.

Les électeurs déjà inscrits et n'ayant pas changé de domicile ou de résidence ou ne devant pas le faire d'ici le 1^{er} mars 2008 n'ont aucune formalité à accomplir.

Les électeurs ayant changé de domicile ou de résidence, conformément à l'article R. 3 du Code électoral (voir NB ci-dessous), doivent demander, sans délai, une nouvelle inscription à la Mairie de leur nouveau domicile ou de leur nouvelle résidence, même s'il s'agit d'un déménagement à l'intérieur du même arrondissement.

Les demandes d'inscription seront reçues jusqu'au lundi 31 décembre 2007, dernier délai (ne pas attendre les derniers jours de décembre !), sur présentation :

1 - d'une pièce d'identité (de préférence la carte nationale d'identité qui prouve simultanément la nationalité) ; (*)

2 - d'une pièce au moins — ou de plusieurs suivant la nature de celles-ci — attestant l'attache personnelle de l'électeur avec l'arrondissement (*) (**) (Cette ou ces pièces doivent être récentes et probantes, de nature à emporter la conviction de la commission sur la réalité de l'attache, en l'occurrence toute(s) pièce(s) établissant un lien entre l'électeur nominativement désigné et l'attache matérielle invoquée ; deux pièces sont donc recommandées).

Les demandes peuvent également être :

— adressées par correspondance, de préférence sous pli recommandé, par toute personne qui ne peut se présenter à la Mairie de son futur lieu d'inscription (des imprimés d'inscription sont disponibles en Mairie ou téléchargeables sur <http://vosdroits.service-public.fr/N47xhtml> rubrique formulaires).

— présentées par un tiers dûment muni d'une procuration agissant en l'occurrence au lieu et place de l'intéressé.

Les mairies d'arrondissement sont ouvertes du lundi au vendredi inclus, de 8 h 30 à 17 h, et le jeudi jusqu'à 19 h 30, ainsi que les samedis du mois de décembre de 9 h à 13 h et de 14 h à 16 h y compris donc le samedi 29 décembre 2007.

(*) : Il est vivement recommandé de joindre à la demande une photocopie de ces documents, ceux-ci étant absolument nécessaires à la commission qui décide de l'inscription.

(**) : Les personnes hébergées chez un tiers doivent produire, en outre, un certificat de leur hébergeant attestant de l'hébergement ainsi qu'une pièce prouvant l'attache de ce dernier avec l'arrondissement.

NB : Le changement de domicile ou de résidence non régularisé avant le 31 décembre peut entraîner une radiation d'office puisque le rattachement initial ne se justifie légalement plus. La perte de la nationalité française, la perte de la capacité civique (suite à mise sous tutelle ou condamnation pénale), le décès, l'inscription dans une autre commune entraînent la radiation immédiate des listes électorales dès réception de l'information par les services municipaux.

Révision annuelle des listes électorales complémentaires — Electeurs ressortissants d'un Etat de l'Union européenne autre que la France — Elections municipales de mars 2008. — Rappel.

Les citoyens de l'Union européenne résidant dans un Etat dont ils ne sont pas ressortissants peuvent exercer leur droit de vote et d'éligibilité aux élections au Parlement européen et aux

élections municipales. Cette possibilité est subordonnée à l'inscription sur une liste électorale complémentaire spécifique à chacune de ces élections.

Toute inscription est subordonnée à une demande, celle-ci devant intervenir au plus tard l'année précédant celle où sont organisés lesdits scrutins.

Les demandeurs doivent avoir la nationalité d'un Etat de l'Union européenne autre que la France, satisfaire à la condition d'âge (18 ans avant le 1^{er} mars 2008) et jouir de leurs droits civiques tant en France que dans leur Etat d'origine.

La révision des listes électorales complémentaires a lieu, chaque année, entre le 1^{er} septembre et le 31 décembre. Elle est effectuée par une commission composée de trois membres représentant respectivement le Préfet du Département, le Président du Tribunal de Grande Instance du Département et le Maire de Paris ; elle prend ses décisions à la majorité simple. Les listes ainsi révisées sont valables du 1^{er} mars suivant jusqu'au dernier jour de février de l'année d'après, en l'occurrence du 1^{er} mars 2008 au 28 février 2009. L'inscription sur les listes électorales d'une commune — d'un arrondissement à Paris — est indispensable pour pouvoir voter.

Les électeurs déjà inscrits et n'ayant pas changé de domicile ou de résidence ou ne devant pas le faire d'ici le 1^{er} mars 2008 n'ont aucune formalité à accomplir. Dans le cas contraire et conformément à l'article R. 3 du Code électoral, ils sont invités à demander, sans délai, une nouvelle inscription à la Mairie de leur nouveau domicile ou de leur nouvelle résidence, même s'il s'agit d'un déménagement à l'intérieur du même arrondissement. Si cette formalité n'est pas accomplie et ayant perdu la qualité d'électeur dans la circonscription de leur ancien bureau de vote, ils risquent de se voir radiés d'office de la liste électorale en question, conformément à la réglementation électorale française.

Les demandes d'inscription seront reçues jusqu'au lundi 31 décembre 2007, dernier délai (ne pas attendre les derniers jours de décembre !), sur présentation :

1 - d'une pièce en cours de validité prouvant l'identité et la nationalité (carte de séjour par exemple) ; (*)

2 - d'une pièce au moins — ou de plusieurs suivant la nature de celles-ci — attestant l'attache personnelle de l'électeur avec l'arrondissement (*) (**) (Cette ou ces pièces doivent être récentes et probantes, de nature à emporter la conviction de la commission sur la réalité de l'attache, en l'occurrence toute(s) pièce(s) établissant un lien entre l'électeur nominativement désigné et l'attache matérielle invoquée ; deux pièces sont donc recommandées) ;

3 - d'une déclaration écrite précisant : la nationalité, l'adresse en France, que le demandeur n'est pas déchu du droit de vote dans l'Etat dont il est ressortissant et, dans le cas d'une inscription en vue des élections des représentants de la France au Parlement européen, le lieu de son éventuelle dernière inscription dans l'Etat dont il est ressortissant et qu'il n'exercera son droit de vote qu'en France.

(*) : Il est vivement recommandé de joindre à la demande une photocopie de ces documents, ceux-ci étant absolument nécessaires à la commission qui décide de l'inscription.

(**) : Les personnes hébergées chez un tiers doivent produire, en outre, un certificat de leur hébergeant attestant de l'hébergement ainsi qu'une pièce prouvant l'attache de ce dernier avec l'arrondissement.

Les demandes peuvent également être :

— adressées par correspondance, de préférence sous pli recommandé, par toute personne qui, pour une cause indépendante de sa volonté, ne peut se présenter à la Mairie d'arrondissement du lieu d'inscription,

— présentées par un tiers dûment muni d'une procuration agissant en l'occurrence au lieu et place de l'intéressé.

Les Mairies d'arrondissement sont ouvertes du lundi au vendredi inclus, de 8 h 30 à 17 h, et le jeudi jusqu'à 19 h 30, ainsi que les samedis du mois de décembre de 9 h à 13 h et de 14 h à 16 h y compris donc le samedi 29 décembre 2007.

POSTES A POURVOIR

Secrétariat Général de la Ville de Paris. — Avis de vacance d'un poste d'attaché d'administrations parisiennes (F/H).

Service : Délégation Générale à l'Évènementiel et au Protocole.

Poste : Assistant de cérémonial.

Contact : M. PERDREAU, responsable du bureau du cérémonial — Téléphone : 01 42 76 61 92.

Référence : B.E.S. 07-G.10.43.

Direction des Achats, de la Logistique, des Implantations Administratives et des Transports. — Avis de vacance d'un poste d'agent de catégorie A (F/H).

Grade : agent de catégorie A (F/H).

Poste numéro : 15927.

LOCALISATION

Direction des Achats, de la Logistique, des Implantations Administratives et des Transports — Sous-Direction des Implantations Administratives et de la Logistique — Bureau de l'organisation du courrier — Tour Mattei — 207, rue de Bercy, 75012 Paris — Arrondissement ou Département : 75 — Accès : Métro Gare de Lyon.

NATURE DU POSTE

Titre : Chef du centre d'expédition du courrier de l'Hôtel de Ville.

Contexte hiérarchique : sous l'autorité de la Chef du bureau de l'organisation du courrier.

Attributions : la sous-direction des implantations administratives et de la logistique est composée du Service de Gestion des Prestations Logistiques (S.G.P.L.) et du Bureau de Programmation des Implantations Administratives (B.P.I.A.). Le S.G.P.L. est composé de trois pôles : courrier/affranchissement, gestion d'implantations administratives et fonctions support (ménage et affectation des agents des services techniques). Le B.P.I.A. a pour mission de concevoir les implantations administratives et de gérer le compte locatif.

Au sein du S.G.P.L., le Bureau de l'Organisation du Courrier (B.O.C.), a quatre missions principales :

- développement des solutions et des pistes d'optimisation des tarifs d'expédition et suivi du secteur postal ;
- réforme des structures opérationnelles (rationalisation des navettes, aménagement du bureau du courrier et des centres de tri,...) puis pilotage des structures mises en place ;
- déploiement de Postman, logiciel de traitement commun du courrier ;
- animation des relations avec les structures prescriptrices.

Ce (cette) collaborateur(trice) sera responsable du centre d'expédition du courrier (ex bureau du courrier « départ » du cabinet du Maire). En lien avec les deux premières missions dévolues au B.O.C. et les travaux de mise en sécurité de l'Hôtel de Ville, il (elle) sera chargé(e) de réformer l'organisation de ce centre courrier (création en particulier d'une cellule d'envoi en nombre), ainsi que de l'ensemble des circuits d'acheminement du courrier au sein du pôle de l'Hôtel de Ville.

Dans l'accomplissement de ces missions, ce (cette) collaborateur(trice) est amené(e) à avoir des contacts avec l'ensemble des directions et des mairies d'arrondissements. Il (elle) sera également en relation avec l'ensemble des prestataires de la Ville dans le domaine de l'acheminement du courrier (La poste et les sociétés de routage notamment).

Conditions particulières : aptitude au management.

PROFIL DU CANDIDAT

Qualités requises :

N° 1 : rigueur et précision ;

N° 2 : bonne connaissance de la Ville ;

N° 3 : connaissance de l'outil informatique.

Connaissances particulières : fort relationnel.

CONTACT

Bruno CARLES — Chef du Service de gestion des prestations logistiques — Sous-Direction des Implantations Administratives et de la Logistique — 207, rue de Bercy, Paris 12^e — Téléphone : 01 71 27 02 09 — Mél : bruno.carles@paris.fr.

Direction de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Santé. — Avis de vacance de deux postes de catégorie A (F/H).

1^{er} poste : poste numéro : 15975.

Grade : agent de catégorie A (F/H).

LOCALISATION

Direction de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Santé — SDAS — Bureau chargé des actions en direction des Personnes Agées — 94-96, quai de la Rapée, 75012 Paris — Accès : Métro Gare de Lyon/Quai de la Rapée.

NATURE DU POSTE

Titre : Chef du Bureau des Actions en direction des Personnes Agées (F/H).

Contexte hiérarchique : placé sous l'autorité du sous-directeur de l'action sociale.

Attributions :

Attributions du bureau : au sein de la Sous-Direction de l'action sociale, chargée de l'action sociale en direction des personnes âgées et handicapées, le B.A.P.A. met en œuvre la politique départementale dans le secteur gérontologique ; à ce titre, il assure : La mise en œuvre des politiques et actions décidées par le département, notamment en application du Schéma « Paris et ses Aînés » adopté en juillet 2006 ; Le conseil aux promoteurs et gestionnaires d'établissements ou de services sur Paris, et l'aide au montage technique et financier de leurs projets. La veille juridique, les études et les programmations destinées à préparer les décisions ; Le soutien aux projets associatifs de proximité ; La préparation des avis du département sur les projets de création et transformation d'établissements et services et leur présentation au Comité régional de l'organisation sociale et médico-sociale ; L'autorisation, la tarification, le contrôle et l'habilitation à l'aide sociale des établissements d'hébergement pour personnes âgées et des services d'aide et d'accompagnement à domicile pour personnes âgées ou handicapées. L'activité du bureau se caractérise par une grande diversité d'approche, de la programmation à l'opérationnel. Le Schéma gérontologique « Paris et ses Aînés » a pour ambition de proposer une qualité de vie à Paris, et ce en prenant en compte les besoins et spécificités des populations dès l'âge de la retraite, donc des personnes actives et autonomes comme de celles ayant perdu leur autonomie. Dans ce cadre, la priorité est donnée au soutien à domicile et à une diversification des services, mais avec un souhait d'augmentation très significative des projets d'hébergement dans Paris Intra-muros. Attributions du poste : Le chef de bureau anime une équipe d'une douzaine d'agents dont la majorité de catégorie A. Il garantit la continuité et l'efficacité des missions du bureau dans le cadre du Schéma « Paris et ses Aînés », en relation étroite avec la hiérarchie (Sous-Directeur, Directeur), les autres bureaux de la sous-direction et les cabinets de l'élue sectoriel et du Maire. Le chef de bureau veille aux relations transversales tant avec les partenaires internes (autres bureaux de la DASES, autres directions de la Ville : Finances, Urbanisme, Patrimoine, Logement et Habitat...) qu'avec d'autres services administratifs (Services de l'Etat ; DASS, DDTEFP notamment ; AP-HP ; CNAV...). Compte tenu du caractère partenarial de la politique gérontologique conduite par la collectivité parisienne, il est l'interlocuteur administratif principal

des associations gérontologiques, et notamment de celles qui gèrent des structures, dispositifs ou actions financés par le Département.

PROFIL DU CANDIDAT

Qualités requises :

N° 1 : capacité d'analyse et de décision ;

N° 2 : expérience dans le management d'équipes ;

N° 3 : goût pour la négociation et le montage de projets.

CONTACT

Hélène MORAND — Bureau des personnels administratifs, techniques et ouvriers — Service des Ressources Humaines — 94-96, quai de la Rapée, 75012 Paris — Téléphone : 01 43 47 70 82 — Mél : helene.morand@paris.fr.

2^e poste : poste numéro : 15978.

Grade : agent de catégorie A (F/H).

LOCALISATION

Direction de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Santé — Direction Générale — Mission de prévention des toxicomanies — 94-96, quai de la Rapée, 75012 Paris — Accès : Métro : Gare de Lyon/Quai de la Rapée.

NATURE DU POSTE

Titre : chargé du développement des actions partenariales (F/H).

Attributions :

Positionnement et principales orientations de la Mission toxicomanies : La Mission a en charge l'animation et la coordination de la politique de prévention des toxicomanies menées par la Mairie de Paris menée principalement sur quatre axes : prévention en direction des jeunes, des parents et des professionnels, réduction des risques sanitaires et sociaux liés à l'usage de drogues, insertion et médiation. Cette équipe se compose de quatre postes (3A, 1B, 1C). La Mission est dotée d'un budget qui s'ajoute aux actions financées par ailleurs par la Ville. Attributions : placé sous l'autorité de la chef de la Mission, les fonctions liées à ce poste exigent la polyvalence des compétences (contribution à la réflexion générale et à la gestion administrative, capacité d'animation, capacités rédactionnelles). Fonction de gestion, de coordination du partenariat institutionnel et financier. En lien avec la chef de la Mission : Coordonne le suivi du partenariat institutionnel (en lien avec d'autres services de la Mairie de Paris ainsi que la DASS 75, la Préfecture, la DDPJJ, la DRJS, la CPAM, l'OFDT, la Région IDF,...) ; Participe à l'élaboration du budget prévisionnel. Fonction de conception, d'animation et de valorisation ; Coordonne, anime, assure le suivi des formations (appui aux directions, aux réseaux...), des groupes de travail (prévention en milieu festif, prévention du tabagisme, réduction des risques et insertion, agenda scolaire...), des conférences-débats et autres actions de communication proposées par la Mission destinées à mettre à jour les connaissances et faciliter les relations entre professionnels ; Est en mesure d'assurer le suivi des recherches et études (rédaction de cahiers des charges, suivis des restitutions) ; Met en place des outils de suivi (tableaux de bord, indicateurs, notes et rapports...) traduisant la cohérence et la mise en perspective des nombreuses actions concernant le domaine des conduites à risques et des toxicomanies soutenues par les différentes Directions de la Mairie de Paris (à caractère social, sanitaire, éducatif, etc.) ; Représente la Mairie de Paris aux colloques, réunions et manifestations organisés dans le domaine de la prévention des conduites à risques et des toxicomanies ; Rédige les synthèses des actions menées pour le journal interne Echo-DASES, intranet, internet..

Connaissances : Connaissance de l'organisation et des compétences des collectivités, des services de l'Etat, ainsi que du

fonctionnement des associations ; Expérience souhaitées dans au moins l'un de ces domaines : insertion, prévention spécialisée, réduction des risques, santé publique ; Notions relatives au domaine des comportements à risques et des addictions seraient appréciées.

PROFIL DU CANDIDAT

Qualités requises :

N° 1 : capacité à analyser les données de la conjoncture sociale ;

N° 2 : capacité à conceptualiser une politique. Capacité d'écoute et de communication ;

N° 3 : qualités rédactionnelles. Goût pour le travail en équipe.

Connaissances particulières : maîtrise de l'informatique (Word et Excel). Maîtrise de langues étrangères souhaitée.

CONTACT

Hélène MORAND — Bureau des personnels administratifs, techniques et ouvriers — Service des Ressources Humaines — 94-96, quai de la Rapée, 75012 Paris — Téléphone : 01 43 47 70 82 — Mél : helene.morand@paris.fr.

Direction de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Santé. — Avis de vacance d'un poste d'agent de catégorie B (F/H).

Poste numéro : 16017.

Grade : agent de catégorie B (F/H).

LOCALISATION

Direction de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Santé — SDAS — Service des Prestations — 125 bis, rue de Reuilly, 75012 Paris — Accès : Métro Daumesnil.

NATURE DU POSTE

Titre : Gestionnaire du fichier CHALEX (F/H).

Contexte hiérarchique : sous l'autorité du chef de service.

Attributions : gestion du fichier CHALEX (contact des personnes fragiles en cas de canicule ou de crise sanitaire) ; suivi des maintenances informatiques (participation aux réunions, élaboration des fiches de travail destinées au service informatique de la Ville, maître d'œuvre de l'application....) ; suivi des envois de courriers aux personnes susceptibles d'être inscrites dans CHALEX en liaison avec les partenaires extérieurs (C.A.F., C.P.A.M...) ; réécriture de l'application CHALEX ; gestion de l'envoi du fichier CHALEX à l'opérateur extérieur selon les procédures de routine et celles déterminées en période de crise avérée.

PROFIL DU CANDIDAT

Qualités requises :

N° 1 : rigueur et méthode ;

N° 2 : qualités d'encadrant.

CONTACT

Hélène MORAND — Bureau des personnels administratifs, techniques et ouvriers — Service des Ressources Humaines — 94-96, quai de la Rapée, 75012 Paris — Téléphone : 01 43 47 70 82 — Mél : helene.morand@paris.fr.

Le Directeur de la Publication :

Bernard GAUDILLERE